

INSTITUT FRANCO ANNAMITE DE TOULON (IFAT) : un projet sans lendemain

Paul MONET, promoteur
(Angers, 13 janvier 1884-Toulon (?), 26 mai 1941).

Fondateur et directeur du Foyer des étudiants annamites, de Hanoï (1922-1924).
Voir encadré

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Foyer_etudiants_annamites-Hanoi.pdf

I UNE FONDATION NÉCESSAIRE ¹ (*L'Écho annamite*, 3 novembre 1926)

Nous nous plaignons souvent de ce que l'enseignement n'est pas encore assez répandu en Indochine. Non seulement beaucoup de villages n'ont pas d'écoles primaires, mais encore les enfants qui ont subi avec succès les épreuves du certificat d'études ne peuvent continuer plus loin parce que les établissements leur donnant les enseignements primaire supérieur et secondaire sont en nombre insuffisant.

C'est ainsi que, par exemple, des établissements tels que le collège Chasseloup-Laubat à Saïgon ou le collège du Protectorat à Hanoï se voient dans l'obligation de refuser chaque année, à la rentrée scolaire, un nombre d'élèves égal ou supérieur à celui qu'ils peuvent admettre. Combien de ces enfants, dont la vive intelligence et l'amour du travail se sont cependant nettement manifestés au cours des cinq années d'études primaires, auraient pu certainement poursuivre plus loin avec succès et parvenir au baccalauréat aussi bien que leurs petits condisciples français !.. Le résultat de cette situation est que, malgré les intentions bien et souvent affirmées par l'administration française de nous instruire et de nous élever, une douzaine de jeunes gens annamites seulement parviennent chaque année au baccalauréat.

On sait, d'autre part, que ce précieux parchemin est exigé de ceux qui veulent se faire inscrire dans les Facultés de France pour y recevoir l'enseignement supérieur et y obtenir des diplômes de licence et de doctorat que l'Université de Hanoï ne délivre pas.

De ce fait, le développement du peuple annamite se trouve singulièrement retardé, et des réformes telles que celles dont M. le gouverneur général A. Varenne a voulu commencer la réalisation risquent fort de rester pratiquement lettre-morte pendant bien longtemps : à quoi sert-il, en effet, de décider que les Annamites auront, à égalité de diplômes, droit à l'accession aux mêmes emplois que les Français, si l'obtention de ces diplômes leur demeure trop souvent impossible ? Et il faudra encore de bien longues années, sans doute, pour que l'Administration puisse trouver les ressources budgétaires

¹ Ces deux articles, signés E.A. [*Écho annamite*], sentent à plein nez les autocélébrations grossières de Paul Monet.

et le personnel enseignant suffisants pour permettre cette grande extension de l'Enseignement que nous appelons de tous nos vœux.

Cependant, beaucoup de familles annamites, surtout en Cochinchine, jouissent d'une réelle aisance, voire même de fortunes considérables, et ne reculeraient devant aucun sacrifice pour assurer à leurs enfants une éducation intégrale. Elles souffrent de les voir privés de ce bienfait, de voir leur carrière arrêtée, ou limitée pour toujours à des emplois subalternes peu intéressants par suite de cette impossibilité matérielle de les pousser plus loin. Nos compatriotes souffrent dans un légitime esprit de fierté nationale de nous voir ainsi maintenus, par la force des circonstances, dans une situation médiocre et placés dans l'impossibilité de montrer ce que peuvent être nos aptitudes, nos capacités, et beaucoup de bons Français souffrent aussi, nous le savons, de ce que certains d'entre nous peuvent tirer argument de ces faits pour affirmer que la France ne tient pas toutes ses promesses.

Pour remédier en partie à cet état de choses, certaines familles annamites aisées prennent la résolution héroïque de se séparer de leurs enfants et de les envoyer en France pour y obtenir baccalauréat, licence, ou pour y préparer les grandes écoles. Malheureusement, de très grosses difficultés se présentent alors, et l'expérience prouve trop que cette solution offre actuellement de nombreux et graves inconvénients. Il est rare que nos gros propriétaires cochinchinois, par exemple, connaissent dans la métropole de bonnes familles françaises à qui ils puissent confier leurs enfants au cours de leurs études pour les recevoir, les loger, les entourer d'une sollicitude vraiment paternelle, pour leur donner, en un mot, l'éducation sans laquelle l'instruction n'est rien, et aussi pour leur faire connaître et aimer le vrai visage de la France qu'on découvre seulement au sein de ces bonnes familles françaises où sont respectées et maintenues les belles traditions de ce grand pays.

Le résultat, c'est que ces Annamites renoncent le plus souvent à leur projet ou bien, s'ils y donnent suite, placent leurs enfants comme internes dans des collèges ou lycées, ou les laissent externes, livrés à eux-mêmes, exposés aux terribles dangers et aux tentations de la grande ville.

Les deux solutions sont médiocres, souvent même franchement mauvaises.

Sans médire du personnel enseignant français, dont la conscience et le dévouement ne sont plus à prouver, on peut dire que l'internat est toujours un pis-aller : un grand nombre de jeunes gens est groupé sous l'autorité d'un seul maître, d'un seul surveillant, à qui il est matériellement impossible de s'occuper de chacun de ses élèves personnellement, d'assurer l'éclosion de leurs esprits, de veiller à leur développement moral. Les enfants sont rassemblés en nombre dans des dortoirs ; leur vie se passe entre la salle d'études et la cour de récréations enfermée entre quatre murs ; seules les lamentables promenades dominicales, en rang, dans les rues, parmi la poussière et le bruit, viennent rompre tristement la monotonie de cette existence. L'enfant élevé dans un internat souffre toute sa vie du défaut d'éducation, du manque de tendresse familiale qui en résultent inévitablement... Lorsque même des inconvénients beaucoup plus graves, que connaissent et redoutent tous les parents, n'auront pas compromis pour longtemps sa santé morale et physique. Les jeunes gens annamites, qui se trouvent brusquement transportés dans un milieu tout nouveau, de traditions et de civilisation différentes, qui souffrent du climat et de la nostalgie, supportent plus encore que les petits Français ces graves inconvénients, leur santé et leur état intellectuel en pâtissent, leurs études même peuvent en être compromises.

Que dire alors de ceux que leurs parents ont laissé « se débrouiller », logeant en ville en des « garnis » trop souvent malpropres et mal tenus, ou chez de vagues « connaissances » qu'on intitule « amis » pour les besoins de la cause et qui n'ont cure du jeune Asiatique tombé chez eux, sinon pour lui demander, à la fin du mois, le prix de sa pension ? Livrés à eux-mêmes, ces jeunes gens deviennent trop souvent des habitués de cafés ; ils s'adonnent au jeu et à la débauche, ruinent leur santé, contractent de

graves maladies, s'épuisent physiquement et intellectuellement et deviennent rapidement incapables de tout travail, s'ils nouent de mauvaises relations, fréquentent des milieux dangereux où leur jugement est à jamais faussé, conçoivent de la France dont ils ne voient que les mauvais aspects, une idée erronée et injuste. Ils se font envoyer par leurs parents, trop souvent ignorants de leurs vrais besoins, des mensualités beaucoup trop élevées qu'ils dilapident (nous entendions encore tout récemment citer le cas d'un jeune Cochinchinois exigeant de son père, par câblogramme, sous menace de suicide, l'envoi immédiat d'une somme de quatre-vingt mille francs) ; constituant ainsi pour leur famille une très lourde charge, ils finissent par sombrer dans le gouffre de la grande ville, ou bien reviennent au pays natal aussi ignorants qu'ils étaient partis, mais la santé ruinée, l'esprit faussé et surtout aigri, incapables et impuissants, s'en prenant à tous, sauf à eux mêmes, de la faillite de leurs espérances, excellents artisans désormais de la ruine de leur pays et de l'échec de cette collaboration franco-annamite à laquelle tant de bons esprits et d'hommes de cœurs de notre côté comme du côté français, se consacrent cependant avec tant de dévouement. Nous avons vu trop souvent que l'administration indochinoise, s'émouvant de tels résultats, et n'étant pas organisée pour les empêcher, en tire argument pour limiter le plus possible l'exode vers la France de notre jeunesse avide de s'instruire et multiplie les formalités nécessaires à l'embarquement des jeunes gens dans le désir secret ou avoué de « barrer la route à l'anti-France ? comme on a pu le dire ici en une phrase devenue tristement célèbre.

Il faut absolument qu'un tel état de choses ne se prolonge pas davantage. L'administration ne saurait suffire à tout, et il est de telles œuvres qui ne peuvent être accomplies que par les initiatives individuelles de cœurs généreux mus par des sentiments profonds d'amour des pays annamite et français, et d'amour, surtout, paternel et vigilant, de notre jeunesse. Le service de telles œuvres n'est pas une fonction : c'est un apostolat ; il y faut des hommes qui nous connaissent bien et qui nous aiment et veulent, de tout leur cœur, travailler à notre développement et à l'accomplissement de la grande tâche que la France a assumée ici. C'est ce que l'un d'eux a compris, et nous exposerons à nos lecteurs, au cours d'un prochain article ; de quelle façon il a réalisé ce projet et comblé une des lacunes les plus importantes que présentait encore l'œuvre d'instruction et d'éducation dans la métropole, de nos enfants, de ceux qui seront les hommes et l'élite de demain.

II

(*L'Écho annamite*, 4 novembre 1926)

Tous les lecteurs connaissent M. Paul Monet, ancien capitaine d'artillerie coloniale, grand blessé de guerre, qui s'est entièrement consacré depuis six ans au développement intellectuel et moral des Annamites, y sacrifiant sa carrière d'officier, une grande partie de sa fortune et jusqu'à sa santé et à celle des siens [*sic*]. Par la fondation du Foyer des étudiants annamites de Hanoi, ses conférences, la publication de sa revue, l'édition d'une série de brochures bilingues, il s'est efforcé de restaurer chez nous la morale traditionnelle tout en faisant aimer la civilisation moderne que nous apporte la France. Par une campagne très courageuse qu'il a poursuivie pendant deux ans dans la métropole, il s'est appliqué à faire connaître à celle-ci certaines imperfections de l'œuvre coloniale et à l'intéresser à cette œuvre pour contribuer à son progrès. Enfin, revenu parmi nous comme chargé de mission du Ministre des Colonies, par ses conférences faites récemment à Saïgon et dans les provinces de la Cochinchine, par ses longs articles où il a poursuivi, ici-même, sur un ton amical et courtois, les plus intéressantes discussions avec notre ami Duong van Loi, par son dernier livre « Annamites ! Au travail ! », il s'est efforcé de nous faire connaître que nous avons un

gros effort personnel à fournir et nous a tracé un plan d'action qui mérite d'être compris et appliqué.

Certes, ses conseils, ses admonestations ont pu nous paraître parfois sévères, mais tous ceux qui le connaissent et savent avec quelle abnégation Il s'est consacré à notre développement depuis de longues années, ceux qui savent de quelle profonde affection pour nous, pour notre pays, comme aussi pour sa patrie, il est animé, tous ceux-là ont compris qu'il nous parlait comme à ses propres enfants, et, bien loin de se fâcher en vaniteux n'aimant que la flatterie, ils l'ont écouté et ont profondément réfléchi.

Cet ami a compris qu'il fallait — et d'urgence — remédier au mal que nous avons signalé ; et, partisan du proverbe français « Aide-toi, le Ciel t'aidera » (nous disons aussi : « Co troi mà cung tai ta », il a décidé de mettre une vaste propriété et une villa qu'il possède sur la Côte d'Azur à la disposition de la jeunesse annamite en y installant un établissement auquel il a donné le nom d'Institut franco-annamite de Toulon (I. F. A. T.).

L'IFAT (puisque la mode occidentale est à de telles abréviations !) est donc installé dans un parc de plus d'un hectare, planté de cyprès, d'eucalyptus, de mimosas, d'arbres fruitiers divers, et de palmiers et bambous qui, avec les cactus, aloès, figuiers de Barbarie, donnent à ce coin délicieux un aspect tropical qui évoquera pour la jeunesse d'Annam le souvenir de la terre natale. Il est placé au bord de la mer dominant celle-ci de trente mètres, sur un grand boulevard longeant le littoral et planté de beaux palmiers ; le tramway venant de la gare s'arrête à l'Institut, et il suffit de traverser le boulevard pour aller prendre, presque en toutes saisons, de vivifiants bains de mer en une région étendue de hauts-fonds exempte de tous dangers.

Le parc est admirablement aménagé: partout des bancs, des tables rustiques sont disposés sous des ombrages épais ; plusieurs terrasses, entourées de balustrades fleuries, permettent de se reposer en jouissant d'une vue splendide sur l'horizon sans fin de la « grande bleue » et sur la grande rade de Toulon ; sous-marins, cuirassés, dirigeables et avions, poursuivent fréquemment leurs évolutions en face même de cet emplacement, sous les yeux du promeneur qui est venu demander à la rêverie un moment de repos. La principale terrasse, de plus de quinze cents mètres carrés, abondamment ombragée par de grands sapins, est pourvue de plates-formes bétonnées sur lesquelles de grandes tables permettent, grâce au climat privilégié de ce délicieux pays, de déjeuner dehors en toutes saisons. Une fontaine monumentale, dernière œuvre du grand sculpteur Pradier, dresse à l'entrée sa fière silhouette qui se reflète dans les eaux tranquilles d'un bassin où se poursuivent des poissons.

Des communs, une buanderie, un très vaste garage, un tennis cimenté et un gymnase complètent cette installation.

La villa mise entièrement à la disposition des étudiants comprend vingt-six pièces: chambres pour un ou trois jeunes gens, très coquettement meublées et décorées de peintures extrême-orientales, lavabos à eau courante, plusieurs salles de bains et douches, toilettes à chaque étage, salle à manger à larges baies vitrées avec vue splendide sur la mer, salle d'étude, etc. Les jeunes gens qui seront reçus à l'Institut ne seront pas les « potaches » perdus dans le nombre et enfermés dans un établissement parfois lugubre ; ils auront la vie de famille et la situation des jeunes gens les plus privilégiés d'Indochine ou de France. Un surveillant, un économe, un gardien, un cuisinier, un jardinier et la domesticité nécessaire sont attachés à l'établissement.

Le Directeur veille tout particulièrement à l'éducation des élèves ; aucun geste, aucune expression incorrects ne sont admis à table, au cours des repas pris en commun, aux études, au cours des promenades et des excursions. L'emploi de la langue annamite est autorisé dans les chambres ou dans le parc seulement. Les élèves sont initiés aux règles de la meilleure politesse française en même temps qu'ils sont soigneusement maintenus dans l'amour et le respect des plus belles traditions familiales annamites. Pour les jeunes gens catholiques, un aumônier est attaché à l'établissement et les élèves

sont accompagnés chaque dimanche au lieu de culte le plus proche et en sont ramenés. Pour les jeunes gens attachés aux anciennes religions nationales, une conférence est faite chaque dimanche, par le directeur de l'établissement, sur le confucianisme, le bouddhisme et la morale traditionnelle.

Toute discussion religieuse ou politique est formellement interdite. Les journaux et revues reçus par les élèves sont soumis au visa du directeur qui peut en interdire l'entrée.

Les jeunes gens suivent les cours du Lycée de Toulon où ils se rendent accompagnés ; les études ont lieu à l'Institut et sont surveillées, les repas sont pris en commun sous la présidence du directeur ou de l'élève le plus âgé ; en dehors de ces heures, les élèves ont toute liberté pour se promener seuls ou ensemble et jouer dans le parc fort étendu et dont les aspects sont des plus variés (le gymnase et le tennis offrent des distractions et des sports excellents).

Le Directeur connaissant individuellement les élèves les suit de très près aussi bien dans leur développement moral que dans leur travail intellectuel qui est soigneusement contrôlé et aidé ; il envoie chaque mois aux familles un bulletin détaillé indiquant les résultats obtenus par l'enfant ou le jeune homme pour les diverses matières étudiées, sa conduite, son attitude morale, son état physique, ses aspirations et ses tendances, donnant ainsi aux parents les plus précieuses indications pour l'avenir de leur enfant. Sur la demande des parents, il est donné, à l'Institut, des leçons particulières de français, sciences, peinture, musique. et même danse et maintien.

Chaque dimanche et jour de fête, des excursions en commun sont organisées ; « pique-niques » aux sites les plus charmants des environs, visites à des établissements industriels, à l'Arsenal, à des cuirassés et sous-marins, représentations de cinéma, bains de mer et natation très soigneusement surveillés, etc.

Pendant les grandes vacances, il est organisé une saison d'un mois de « camping » à l'île de Porquerolles(« l'île de Beauté »). Pendant ces quatre semaines, les jeunes gens vivent sous la tente sous les grands sapins et les tamaris, au bord d'une vaste plage, préparant eux-mêmes leur « popotte » en plein air, sous la surveillance permanente du Directeur. C'est un mois de folle gaîté et de plein air salin pur et vivifiant. Les mêmes dispositions qu'à Toulon sont prises à Porquerolles pour l'accomplissement des devoirs religieux.

Au retour à Toulon, il est organisé une grande fête annuelle avec représentation théâtrale, musique, chants, etc. Les devoirs de vacances sont soigneusement surveillés, mais réduits au strict nécessaire et réservés aux élèves qui en ont réellement besoin.

Cuisine « à la française » abondante et soignée, quatre repas par jour, riz en supplément à discrétion pour les élèves qui le désirent. Le blanchissage est assuré par les soins et aux frais de l'établissement.

L'Institut, dont le nombre des élèves est très limité, est réservé aux enfants de familles aisées ; le prix de pension, très strictement calculé, est évidemment supérieur au prix de pension d'un internat quelconque, mais il est de beaucoup inférieur au coût de la vie correspondant au genre d'existence mené à l'Institut par les élèves. Les parents savent surtout que leurs enfants ont ainsi tout ce qui peut leur être souhaité comme études, distractions, sport et confort (seules les leçons particulières et les soins médicaux et chirurgicaux sont comptés en supplément) et que, par conséquent, tout envoi d'argent demandé par leurs enfants ne correspondrait à aucun besoin réel et ne pourrait que leur nuire ; ils sont donc instamment priés de n'envoyer à ceux-ci que des sommes peu élevées. Les jeux d'argent sont d'ailleurs très sévèrement interdits.

En cas de faute, les élèves sont soumis à la réprimande privée ou publique du Directeur ; en cas de récidive, ils sont punis de consigne à la chambre, d'étude surveillée, ou de privation d'excursion. En cas de faute extrêmement grave, ils peuvent être frappés d'exclusion. Dans ce cas, le directeur prend leur billet, les conduit lui-même à bord du paquebot à Marseille où il assiste à leur départ, et prévient la famille par

câblogramme. Le prix de la traversée de retour doit être à cet effet consigné, contre reçu, entre les mains du Directeur de l'Institut.

Nous sommes bien persuadés que cette sanction ne sera jamais appliquée dans un établissement où régnera toujours la plus entière confiance et la plus profonde affection familiale.

Les élèves sont reçus à bord, à leur arrivée à Marseille, par le directeur ou un surveillant et accompagnés par lui à l'Institut à Toulon.

Le Directeur s'occupe lui-même, sans frais pour les familles, du placement, dans d'autres établissements, ou de l'immatriculation aux Facultés d'Aix, Marseille et Montpellier, des anciens élèves de l'Institut reçus bacheliers. Il leur cherche des correspondants dans ces villes, les jeunes gens catholiques étant placés de préférence dans de bonnes familles appartenant à cette religion.

Notre ami le capitaine Monet, va rentrer prochainement en France pour y réaliser immédiatement son généreux projet, il serait bon qu'il pût emmener déjà quelques élèves : nous engageons fortement les familles à lui écrire dès maintenant (150, rue Mac-Mahon à Saïgon) pour avoir tous renseignements et prendre toutes dispositions nécessaires. Il nous donnera probablement bientôt, à l'Enseignement Mutuel, une conférence sur ce sujet; nous y viendrons nombreux pour pouvoir faire ensuite connaître son œuvre autour de nous et pour lui montrer que nous comprenons que, par une telle fondation, il a bien travaillé pour la grandeur de notre pays et pour le rapprochement et la meilleure collaboration entre Annamites et Français.

E.A.

NOUVELLES DE COCHINCHINE
(notre service particulier)
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1926, p. 2)

Inauguration d'une pagode. — Vendredi après-midi eut lieu l'inauguration d'une pagode consacrée à la nouvelle religion trouvée par le capitaine Monet.

Conférence de M. Paul Monet sur l'Institut franco annamite de Toulon
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1926)

On nous prie d'insérer :

La conférence que M. Paul Monet donnait jeudi soir à l'Enseignement mutuel fut fâcheusement concurrencée par une autre conférence et un match de boxe sensationnel. La salle fut peu remplie, et ce fut dommage, car la causerie sur la formation d'une élite et l'Institut franco annamite de Toulon aurait vivement intéressé nos compatriotes saïgonnais. Remarqué dans l'auditoire : M. le Dr. Thinh, conseiller colonial ; M. l'administrateur Samy ; M. l'ingénieur Lang ; M. Hà Tri, de *l'Essor indochinois*, etc., etc.

On sait que M. Monet, poursuivant inlassablement la noble mission qu'il s'est imposée de travailler au développement moral et intellectuel des Annamites et au rapprochement, à la collaboration de ceux-ci et des Français, [a décidé maintenant de consacrer à notre jeunesse un bel immeuble et un vaste parc qu'il possède à Toulon, au bord de la mer](#), et de se vouer à la tâche de former les esprits et les cœurs de nos jeunes gens pour en faire une véritable élite à qui l'administration indochinoise devra appliquer largement les dispositions de l'arrêté du 27 février dernier du gouvernement général. Les jeunes gens suivront les cours du Lycée de Toulon et auront toute liberté,

sous la surveillance paternelle du personnel de l'Institut, pour se promener dans le parc, jouer au tennis, au gymnase, prendre des bains de mer, etc. Excursion chaque dimanche, pique-niques, camping, séances récréatives avec comédies — et concerts, cinéma, théâtre, nos jeunes gens auront toutes les distractions qu'ils peuvent souhaiter et — point important ! — les familles sauront ainsi qu'elles n'ont pas à leur envoyer d'argent. Ils auront surtout les conseils, l'aide intellectuelle, la bonne éducation et la solide formation morale que peut seul leur donner un éducateur et un grand ami comme Paul Monet qui nous connaît bien et nous aime profondément. Tous les mois, les familles recevront un bulletin détaillé leur indiquant les progrès intellectuels, la santé physique et morale, le caractère et les tendances de leur enfant, ainsi que des conseils sur l'orientation à lui donner.

Un comité de patronage comprenant les plus hautes personnalités du gouvernement et de l'administration est placé à la tête de l'œuvre ; en particulier, M. le gouverneur de la Cochinchine en fait partie ; il a bien voulu féliciter chaudement M. Monet de son initiative et l'assurer de tout son appui. Les jeunes gens qui demanderont à aller en France pour l'I. F. A. T. seront assurés de toute la sollicitude bienveillante de l'administration. Après le départ de M. Monet, son ami, M. Nguyen van Cua, directeur de l'Imprimerie de l'Union à Saïgon, donnera aux jeunes gens et aux familles tous les renseignements voulus.

Bravo, Monet ! Vous nous montrez une fois de plus qu'il faut savoir descendre des nuées et laisser la spéculation pure pour s'atteler courageusement à la besogne ! Pour cette bonne leçon de réalisation pratique et pour l'œuvre essentielle au développement de votre pays, les Annamites vous disent : merci !

Chronique régionale

(L'Ère nouvelle. Organe bi-hebdomadaire du Parti travailliste annamite, 28 décembre 1926)

« On nous prie d'insérer » :

RACHGIA : On nous annonce, de Rachgia, le passage au chef-lieu de cette province, de M. Paul Monet, chargé de mission, qui a visité les écoles et prononcé une conférence à la salle de la maison commune, aménagée et décorée pour la circonstance.

M. l'administrateur Butel, chef de la province, a présenté, en quelques mots, le conférencier qui a parlé de la formation d'une élite annamite, œuvre de première importance pour la phase présente du développement de notre pays. M. Monet a donné des indications précises et d'excellents conseils à nos compatriotes dont les chaleureux applaudissements ont montré qu'il avait été bien compris. Il leur a fait connaître sa nouvelle fondation de « L'INSTITUT FRANCO-ANNAMITE DE TOULON » qui contribuera puissamment à cette formation d'une élite possédant non seulement des diplômes d'enseignements secondaire et supérieur, mais encore une excellente éducation et une solide formation morale.

La conférence a produit une forte impression sur l'auditoire parmi lequel on remarquait MM. docteur Payon, le médecin auxiliaire Binh, Deunas [Dumas], payeur, Filatriau, président du tribunal, de Grainville, colon, huyên Huynh, Lemperrière, directeur des Ecoles, le conseiller de province Ngo, Nicolai, des D. et R., Peysson, géomètre, Taillandier, colon, Toan, directeur de l'Usine électrique ; Yagues, Greffer, etc., etc.

*

* * *

Sous la présidence de M. l'administrateur Butel, chef de la province de Rachgia, M. Paul Monet, chargé de mission par le Ministre des colonies, a fait le 17 courant, à la Maison commune de : Vinh thank Vân, une conférence, où il apporta à ses auditeurs attentifs le message de la France et donna aux Annamites, qui l'écoutèrent, de sages et paternels conseils pour leur formation intellectuelle et morale et pour la collaboration franco-indigène.

M. Paul Monet leur parla également de sa fondation I. F. A.T. à Toulon, destinée à remplacer la famille auprès des enfants d'Indochine qui y seront envoyés pour faire leurs études.

Cette conférence fut très applaudie par l'assistance dans laquelle on a remarqué MM. Filatriau, Dr. Baillon, Dumas, Lempérière, Peysson, Yagues, Nicolai, Taillandier, Huynh kim Long, Nguyễn chauh Ngo, Nguyễn Binh, Cao thien Toan, Truong ho Huynh, Pham-phu-Qui, beaucoup d'instituteurs et de grands élèves garçons et filles, les membres de la Société d'enseignement mutuel de Rachgia ainsi que plusieurs fonctionnaires et employés indigènes de l'Administration, des notables et propriétaires.

Espérons que les avis éclairés du grand conférencier seront retenus et mis à profit par nos compatriotes et souhaitons à l'institution de M. Pau Monet prospérité et longue vie.

Chronique des provinces

GIADINH

Conférence de M. Monet

(*L'Écho annamite*, 18 janvier 1927, p. 3)

On nous prie d'insérer :

Le préau de l'école de Giadinh, toute pavoisée et décorée, recevait, vendredi dernier, l'auditoire nombreux venu pour écouter la conférence de M. Paul Monet, chargé de mission par le ministre des Colonies et délégué de la Mission laïque française.

M. l'administrateur chef de province Guilleret et son adjoint, M Vallat ; M^{lle} Desolme. directrice de l'école de jeunes filles ; M. Bullard, directeur du groupe scolaire ; M. Allegrini, professeur ; M. André, de la mairie de Cholon ; M. Tinh, payeur ; MM. les dôc phu Than et Sô, M. le huyên Tinh ; MM. Lâm, Gung, Bao, *huyên* de l'inspection ; MM. Thanh et Vi, instituteurs, etc etc, presque tout le personnel indigène et les plus grands élèves des écoles, écoutèrent attentivement cette longue conférence sur *La formation d'une élite indigène*, et les applaudissements qui la saluèrent montrèrent que les auditeurs annamites avaient su parfaitement comprendre les intentions excellentes du conférencier qui ne leur ménage pas les sages conseils autorisés par une longue expérience approfondie et par de longues années d'efforts en vue du développement intellectuel et moral des Indochinois.

M. l'administrateur chef de province remercia particulièrement le conférencier et lui souhaita le meilleur succès pour la fondation nouvelle qu'il vient de créer : L'Institut franco annamite de Toulon, œuvre désintéressée et destinée à assurer la formation morale des jeunes Annamites en France et à créer des bourses pour faciliter leurs études dans la métropole.

Nous joignons nos vœux et nos félicitations à ceux des auditeurs de M. Monet et nous espérons que ses efforts seront compris, appréciés, et aidés, par tous, Annamites et Français.

Conférence
(*La Tribune indochinoise*, 14 janvier 1927)

Dimanche dernier, conférence par M. Paul Monet, dans le salon de la délégation, sur la formation d'une élite indigène et la fondation de l'Institut franco-annamite de Toulon destiné à remplacer la famille auprès de jeunes gens qui vont étudier en France. La conférence a été écoutée avec le plus vif intérêt par une assistance nombreuse où nous avons remarqué M. le phu Tho, M. le commissaire de police Louis, M. Vidal, directeur du bureau des P. T. T., etc.

BARIA

Grande réunion lundi dernier, à 5 h. à la maison commune, brillamment pavoisée et transformée en salle de conférence. M. l'Administrateur chef de province Tholance, M. l'Administrateur adjoint Montaigut et une nombreuse assistance étaient venus écouter la conférence de M. Paul Monet, chargé de mission par le Ministre des Colonies sur la collaboration franco-annamite et la formation d'une élite indigène. De chaleureux applaudissements saluèrent cette très intéressante causerie, et le conférencier fut vivement félicité et remercié par les assistants pour sa nouvelle fondation de l'Institut franco-annamite de Toulon destiné à recevoir les enfants des familles aisées venant étudier en France, et à créer des bourses pour les enfants de familles pauvres afin de donner à tous, en même temps qu'une excellente instruction une solide formation morale.

Remarqué dans l'assistance : M Dupichaud. payeur ; madame et M. Fratani et M. Grauby, du service forestier, M. Lallemend, directeur du groupe scolaire, M. Masseboeuf, commissaire de police, M. Mayrargue, des D. et R., M. Peyre, colon, M. Pham-huu-Duc, instituteur principal, M. Nguyễn van-Ba, commis du gouvernement, M. Pham-van-Giai, secrétaire principal, M. Tran-quang Quan, médecin auxiliaire, M. Nguyễn-van-Tiên, des D.R .etc , etc.

Lettre d'Indo-Chine
Petites nouvelles
(*La Croix*, 2 février 1927)

M. Monet, chargé de mission par le ministère et par la mission laïque, fait un appel en faveur de l'Institut franco-annamite qu'il fonde à Toulon. La mission se réduit, en définitive, à une réclame de marchand de soupe.

Pierre NGAY

Sur l'Institut franco-annamite
DE TOULON
Fondé par M. Paul Monet
(*La Tribune indochinoise*, 1^{er} avril 1927, p. 1, col. 5)

Nos lecteurs liront ci-contre la lettre écrite par M. Paul Monet et donnant toutes précisions sur l'I. F. A. T. aux parents qui voudraient y envoyer leurs enfants.

Comme on le verra, c'est la vraie vie de château que M. Monet entend donner à ses pupilles et c'est précisément ce qui fait que tout en faisant payer cher aux parents l'éducation et l'instruction de leurs enfants, il y perdra. Le contraire nous semble impossible. Et le reproche que nous avons fait personnellement à M. Monet, c'est

d'avoir vu trop grand au point de vue du confort des élèves car nous avons été suffisamment longtemps en France pour pouvoir calculer ce que coûte une pareille existence. Évidemment, avec 700 francs par mois, un enfant demeurant dans un Lycée de province peut se suffire largement. Mais il n'y a pas de comparaison possible entre le régime d'un Lycée quelconque et celui de l'I. F. A. T. Et les parents qui en ont le moyen (car il est de notre devoir de dire que M. Monet se trompe car il croit qu'il y a tant de riches parents que cela qui pourraient faire de si gros sacrifices) n'ont pas à hésiter.

Naturellement, les jeunes gens crieront et présenteront leurs objections sous toutes les formes possibles à leur envoi à Toulon. Mais plus ils crieront fort, plus les parents devront les envoyer à Toulon car c'est le mirage de Paris qui les inspire et Paris c'est le gouffre où tant de nos espoirs ont sombré. Toulon, assurément, n'est pas une ville universitaire mais précisément par ce que ce n'est pas une ville universitaire, elle suffit aux jeunes gens qui viennent d'arriver en France et qui, en majorité, ont besoin de passer d'abord par le Lycée ; d'autre part, son climat tempéré leur fait subir une sorte d'entraînement contre le froid rigoureux des villes du Nord où ils iraient plus tard après leur baccalauréat.

T.V.T.

Institut franco-annamite de Toulon
51, Littoral Mistral, à Toulon (Var)

Monsieur,

En réponse à votre lettre du ..., j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous nous chargerons volontiers de votre fils s'il remplit les conditions intellectuelles et morales nécessaires pour être admis à l'Institut franco-annamite de Toulon. Il serait nécessaire de nous faire savoir s'il remplit bien aussi les conditions d'âge (dix à vingt ans), où il en est de ses études, quel est son état de santé, et s'il n'a pas été congédié, pour faute grave, d'un établissement d'enseignement officiel.

Le prix est de cent piastres par mois ; sur ce prix sont payés : les frais d'études au Lycée, les excursions, théâtre et cinéma le dimanche, le « camping » et les fêtes pendant les vacances. la nourriture (quatre repas par jour). le blanchissage et, naturellement, pension à l'Institut (chambres pour deux ou trois élèves, confort moderne, grand parc avec tennis, gymnase, plage, etc.) C'est assez vous dire que notre fondation est une œuvre philanthropique et patriotique, ne comportant aucun bénéfice, et non pas une entreprise industrielle (ce que la plupart de vos compatriotes comprennent très difficilement). Dans le cas — très peu probable — où il y aurait des bénéfices, ils seraient intégralement employés à créer des bourses pour faire profiter de notre fondation les jeunes Annamites intelligents et travailleurs appartenant à des familles peu aisées.

La famille doit payer en plus : le trousseau du jeune homme (complets et linge de corps), les soins médicaux et chirurgicaux s'il y a lieu, et les leçons supplémentaires qui pourraient être demandées par elle, au moyen de l'imprimé ci joint.

Pour le trousseau, nous préférons, en général, que les parents s'en occupent eux-mêmes, en raison du caractère méfiant de beaucoup d'entre eux qui sont toujours enclins à supposer que nous prenons un bénéfice. Toutefois, si vous le préférez, et pour vous être agréable, nous consentirions à nous occuper de la confection de ce trousseau à Toulon ; dans ce cas, vous nous verseriez contre reçu un acompte de 250 p., un de nos surveillants conduirait votre enfant chez les fournisseurs de Toulon et nous réglerions ensuite avec vous sur factures en vous faisant bénéficier des réductions de prix si nous en obtenons.

Les soins médicaux et chirurgicaux sont aussi réglés sur factures des médecins, dentistes, etc. semestriellement.

Vous avez à verser entre nos mains, à titre de dépôt contre reçu, au moment de l'inscription du jeune homme, une somme destinée à assurer son rapatriement en cas de faute très grave ou pour raison de santé. Dans ce cas (qui, espérons-le, ne se présentera que très rarement), un de nos surveillants accompagne l'enfant à Marseille et assiste au départ du bateau sur lequel il a été embarqué, et nous vous prévenons aussitôt par câblogramme. La somme à verser à cet effet, contre reçu de dépôt, est de 350 piastres ; nous réglons ensuite avec vous sur factures.

Le prix de la pension est payable par semestres d'avance ; vous avez donc à nous verser 600 \$ au moment de l'inscription de l'enfant, puis à envoyer 600 \$ tous les semestres. Si vous le préférez, vous pouvez nous remettre, dès l'inscription, contre reçu, un dépôt de quelques milliers de piastres, et nous vous envoyons semestriellement un relevé détaillé de votre compte.

Le total des premiers frais est donc :

Premier semestre de pension	600 \$
Dépôt pour frais de rapatriement	350
Dépôt pour trousseau si vous le désirez	250
Total	1.200 \$

Auxquels il faut ajouter le prix du billet de l'aller, soit environ 200 à 300 piastres, ce qui fait un total de 1.400 à 1.500 piastres comme première somme à déboursier.

Lorsque vous nous confiez l'enfant, vous avez à signer l'engagement ci joint, en rayant la mention relative à l'autorisation de motocyclette si vous ne désirez pas donner cette autorisation (dont nous sommes peu partisans).

Si votre fils voyage isolément, vous devez nous prévenir de la date de son arrivée et du nom du navire ; un surveillant ira le chercher à Marseille et, à partir de ce moment, il sera sous notre responsabilité et ne sortira plus seul.

Les jeunes gens sont accompagnés au Lycée de Toulon pour y suivre les cours et y prendre part aux petites récréations ; ils sont accompagnés aussi pour le retour à l'Institut où ont lieu les études dans une belle salle ayant vue sur la mer ; les leçons particulières (lettres, sciences, langues, peinture, musique, etc..) sont données à l'Institut, les grandes récréations y sont prises dans un beau parc où les jeunes gens peuvent courir, jouer au tennis, faire du gymnase ou prendre des bains de mer surveillés. Il y a, chaque matin, exercice surveillé de gymnastique d'assouplissement en plein air. Les repas ont lieu à l'Institut sous notre présidence et avec la présence des surveillants ; ceux-ci, choisis parmi des officiers retraités, sont paternels et d'excellente éducation. Ma présence parmi les jeunes gens est constante, aussi bien pour les études où je m'occupe personnellement de leur travail que pour les conférences, jeux, excursions, camping, etc. Je veille tout particulièrement à leur éducation et à leur formation morale dans le respect et la pratique des traditions annamites, tout en laissant, cependant, aux jeunes gens catholiques toutes les facilités voulues pour la pratique de leur religion. L'emploi de la langue française est obligatoire.

L'Institut, situé en dehors de la ville, est au bord de la mer, et d'un boulevard planté de palmiers et où passe le tramway ; il est à un quart d'heure du Lycée. Le climat est délicieux, il n'y a presque pas d'hiver : on déjeune dehors, sous un chaud soleil, en décembre et janvier, la végétation (palmiers, bambous, cactus, etc.) rappelle celle de l'Indochine. Il est nécessaire que le jeune homme soit muni, pour se rendre en France, d'un livret universitaire. Nous vous envoyons ci-joint un modèle de demande à remplir et faire timbrer avec la liste des pièces à fournir.

(Suite et fin)

(*La Tribune indochinoise*, 4 avril 1927)

Les jeunes gens ayant à l'I. F. A. T., absolument tout ce qu'ils peuvent désirer comme études, confort, hygiène, jeux, distractions, sports, bibliothèque avec prêt de livres, etc., nous demandons instamment aux familles de ne pas leur envoyer d'argent. Quelques petites sommes, destinées à l'argent de poche, pourront nous être confiées en dépôt pour que nous les remettions peu à peu aux jeunes gens contre reçus en vous rendant compte ainsi de leur emploi.

L'Institut conduit les jeunes gens jusqu'aux deux baccalauréats (sur la demande formelle des parents, ils peuvent aussi suivre les cours de l'école professionnelle Rouvière, à Toulon). Après le baccalauréat, ils peuvent préparer les grandes écoles au Lycée de Toulon, ou suivre les enseignements de faculté ou techniques supérieurs ; dans ce cas, nous les confions à des personnes d'excellente éducation et très consciencieuses dont nous nous assurons nous-même, dans les villes de facultés les plus proches (Marseille, Aix, Montpellier) et nous occupons de leur immatriculation. Leurs études sont suivies alors par ces correspondants qui nous tiennent au courant des progrès et de la conduite des jeunes gens, ce qui nous permet de continuer à vous envoyer chaque mois le bulletin détaillé sur les progrès de l'étudiant, sa santé, son caractère, ses dispositions, etc. Le jeune homme continue à passer ses vacances à l'Institut, mais il peut avoir alors quelques autorisations de sorties libres. De cette façon, le jeune homme, parvenu à l'âge et à la situation d'étudiant, est amené progressivement à savoir jouir d'une liberté plus grande que celle d'un interne, mais l'éducation préalable que nous lui avons donnée et le choix des correspondants nous prémunissent contre les abus qu'il pourrait faire de cette liberté dont l'apprentissage prudemment guidé est cependant nécessaire.

Nous fournissons aux parents, par nos bulletins mensuels, des indications utiles sur l'orientation à donner aux études de leurs enfants d'après les dispositions de ceux-ci. Mais ce sont les parents qui décident, en toute liberté, de ce point important, et nous nous inclinons devant leur décision.

Notre œuvre a été fondée de notre seule initiative et représente pour nous un effort des plus durs. Elle n'a reçu encore aucun appui matériel de l'Administration ; mais celle-ci a tenu à nous exprimer sa haute approbation et à témoigner de tout l'intérêt qu'elle porte à une telle fondation : nous avons l'honneur de voir à notre tête un comité de patronage comprenant M. le gouverneur général, MM. les résidents supérieurs au Tonkin, en Annam et au Cambodge et M. le gouverneur de la Cochinchine.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Paul MONET

*

*

*

Conditions générales

Le prix de la pension est de cent piastres (100 \$) par mois.

Toutes les dépenses normales sont comprises dans ce prix (cours du Lycée, excursions, cinéma et théâtre, blanchissage, etc.).

Le trousseau est fourni par les parents ; pour être agréable aux familles, l'Institut consent, si elles le demandent, à faire faire ce trousseau dont le prix doit alors lui être versé d'avance par les parents.

Les soins médicaux et chirurgicaux sont payés en plus par les familles sur présentation d'une note d'honoraires.

Les leçons particulières données, s'il y a lieu, sur demande écrite des familles sont payées en plus, à raison de trois piastres l'heure.

La pension est payée d'avance par semestre ; il en est de même pour les leçons particulières s'il y a lieu.

Lorsqu'elles décident de confier leurs enfants à l'Institut, les familles signent un engagement dont la formule imprimée leur est remise, et elles versent les sommes suivantes :

1° Un semestre d'avance 600 \$ 00

2° En dépôt, en cas de rapatriement d'urgence de leur enfant = pour frais de câblogramme, billet Toulon-Marseille, billet Marseille-Saïgon ou Haiphong et bagages, prix provisoirement fixé à 350 \$ 00 ²

3° Trousseau, si les familles désirent que l'Institut s'en occupe, prix provisoirement fixé à 250 \$ 00

Total 1.200 \$ 00

Il leur est remis reçu de chacune de ces sommes. Les prix du trousseau, puis du voyage de retour, sont réglés ensuite plus exactement sur factures.

Les familles envoient ensuite 600 piastres tous les six mois ; les envois doivent parvenir à l'Institut au plus tard le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars de chaque année (envois à faire de Cochinchine au plus tard les 1^{er} septembre et 1^{er} février).

Si les familles le désirent, elles peuvent envoyer le montant d'une ou de plusieurs années à l'avance.

Pour tous renseignements, écrire à l'I. F. A. T. ou à M. Nguyễn-van Cua, 13, rue Lucien Mossard, Saïgon.

Engagement

Je soussigné... profession... domicilié... déclare par le présent engagement inscrire mon... nommé... âgé de... ans, domicilié... à l'I. F. A. T.

Je déclare connaître le règlement de cet établissement, l'accepter, et dégager entièrement la responsabilité de l'Institut pour tout accident résultant d'une infraction au règlement ou d'une désobéissance formelle de mon...

J'autorise mon... à posséder une bicyclette ou une motocyclette, à se rendre individuellement aux cours du Lycée et aux excursions par ce moyen de transport et dégage entièrement la responsabilité de l'établissement pour tous accidents pouvant résulter de l'emploi de cette machine.

Je m'engage à payer d'avance six mois de pension à l'Institut ainsi que le montant des frais de rapatriement du pensionnaire en... me classe sur un paquebot de la Cie des ..ainsi que la somme de vingt piastres pour câblogramme en cas de rapatriement anticipé pour raison de santé ou par mesure disciplinaire, et à envoyer ensuite régulièrement le montant de la pension par six mois payés d'avance.

Fait à..., le...

Signature...

FAUT-IL ENCOURAGER LES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE SOCIALE EN ANNAM ? (*L'Écho annamite*, 12 mai 1927, p. 1, col. 6 et 7)

Certains simplistes croient, dur comme fer, à la force d'une nation libre par le déploiement d'un outillage matériel porté à son plus haut degré de perfectionnement, de puissance.

² Dans le cas où les familles désireraient ne pas faire le versement relatif aux frais de rapatriement au moment de l'inscription de leur enfant, elles pourront en être dispensées, et ces frais seront remboursés par elles à l'Institut seulement après le retour de l'enfant, Dans ce cas, rayer les mots « Ainsi que le montant... etc. mesure disciplinaire ».

Telle n'est pas notre opinion : la force d'une nation, à notre avis, repose plutôt sur la concentration, à travers les âges, de son autorité morale.

Si l'Allemagne à ses chimistes, ses docteurs ès-sciences économiques, la France a ses savants, ses penseurs, ses artistes.

Jetons un coup d'œil sur les nobles mobiles qui inspirèrent les célébrités de la Renaissance ou du Siècle de Louis XIV. Le désintéressement, l'abnégation ne sont-ils pas les qualités dominantes de ces génies qui honorèrent la France et illustrèrent l'Humanité ? À côté d'eux, il faut aussi reconnaître le désintéressement, non moins admirable, des Mécènes qui les encouragèrent aux heures difficiles du début, les soutinrent de leurs deniers au cours de leur existence parfois pénible.

Récemment, on a célébré, à Paris, le centenaire de Marcelin Berthelot, le savant chimiste, qui a ouvert à la science un domaine nouveau, apporté à l'industrie un trésor inépuisable : la synthèse chimique. Aux antipodes, s'est présenté immédiatement un Mécène nippon, le baron Fujita, président d'honneur de l'Institut franco-japonais de Kioto, qui a offert plus de cent mille francs à titre de contribution à la fondation de la Maison de la Chimie, projetée lors de cette commémoration.

Bel exemple d'internationalisme, et combien digne d'éloges !

Autochtones d'un pays arriéré, nous ne commettrons pas l'outrecuidance de le comparer à une nation indépendante, si petite soit-elle, où fleurissent les œuvres sociales de toutes sortes.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de constater, avec regret et tristesse, que par tradition, par tempérament, à cause peut-être de la culture confucéenne, il n'existe sur cette terre d'Annam aucune institution philanthropique digne de ce nom qui appartienne exclusivement aux Annamites.

Et dire que chaque dimanche, le chiffre des paris au turf atteint, en moyenne, une trentaine de mille piastres, en trois heures ! Il va de soi que nos compatriotes y ont leur part.

Aussi enregistrons-nous avec reconnaissance et plaisir l'initiative d'un Français ami des Annamites, qui, poussé seulement par le profond désir de remplir le mieux possible une tâche considérée comme le but principal d'une existence contribue à la fondation d'une œuvre de prévoyance sociale.

Et nous nous faisons un devoir de parler un peu de l'Institut franco-annamite de Toulon, fondé par le capitaine Paul Monet.

Nous ne connaissons pas personnellement M. Monet, ni au Tonkin, quand son cœur généreux se penchait sur la jeunesse du Foyer des étudiants annamites, ni en Cochinchine au cours de ses tournées de conférences. Nous sommes donc à l'aise pour émettre à ce sujet quelques opinions en toute objectivité.

Il y a cinq ans, se déclanchait, à Hanoï, une violente campagne de presse, menée avec maestria par un journaliste de race, M. Marc Dandolo, directeur de l'*Avenir du Tonkin*, défenseur du trône et de l'autel³, disciple de Léon Daudet et Charles Maurras⁴, contre le futur auteur de *Français et Annamites*, accusé d'être un anti-français⁵ et un partisan du protestantisme américain. Curieux, nous assistions à la bataille, dont les échos ont retenti jusqu'au Palais. Thémis a donné raison à M. Paul Monet⁶. C'était justice.

Ce procès retentissait a donné lieu à deux commentaires sévères, dans certains milieux.

Aujourd'hui, nous trouvons M. Monet en Cochinchine, occupé à lancer les bases de son Institut franco-annamite de Toulon.

³ De l'autel certes, du trône non : Dandolo était républicain.

⁴ Affirmation gratuite.

⁵ Accusé surtout de diffuser des théories frelatées comme le transformisme et le spiritisme.

⁶ Ce fut tout le contraire. Dandolo réussit à faire condamner Monet tandis que Monet échoua dans son procès contre Dandolo.

Une indiscretion nous a permis de lire le premier numéro, sous presse, d'un Bulletin bilingue (en *quốc ngu* et en français) édité par ses soins pour la propagande en faveur de cette œuvre.

Dans sa profession de foi, l'auteur, quelque peu découragé des difficultés rencontrées au cours de ses tournées dans l'intérieur, fait appel à la solidarité des Annamites pour la formation d'une élite, nombreuse et agissante, qui constituera l'Annam de demain.

Quoique l'apanage des apôtres soit les vicissitudes, les déceptions, voire l'ingratitude humaine — point psychologique qui ne lui a pas échappé —, nous persistons à croire qu'abstraction faite des questions de race, qui n'ont rien à voir ici, son appel sera entendu.

Le fondateur du Foyer des étudiants annamites de Hanoï, qui a fait preuve d'initiative et de ténacité six ans durant ⁷, aura autant d'énergie pour surmonter les difficultés présentes et futures.

Si nos renseignements sont exacts, il a déjà réuni une quinzaine de mille piastres pour son œuvre. D'autres cœurs généreux, encore hésitants, s'ouvriront peut-être.

Des amis nous objecteront probablement qu'en tant que Français, le novateur de cette œuvre doit avoir quelques arrière-pensées dont il s'inspirera pour former nos jeunes frères confiés à ses soins.

Soit, admettons ce sophisme.

Mais les hommes qui s'intéressent à notre avenir comptent bien peu d'émules, français ou annamites, alors que les capitalistes, les budgétivores, les financiers qui exploitent, à qui mieux mieux, notre sol et notre sueur, sont légion ⁸.

Ayons un peu de clairvoyance ; séparons le bon grain de l'ivraie et encourageons tout homme désintéressé, d'où qu'il vienne, qui travaille à l'émancipation de notre race.

Quoi qu'en disent les pessimistes, il y a une justice immanente. Si M. Paul Monet reste constamment fidèle à sa ligne de conduite, son œuvre vaincra tous les obstacles et durera.

C'est la grâce que nous lui souhaitons, comme on dit à l'église. *Amen !*

ALPHA ⁹.

Une nouvelle notation pour le *quốc-ngu* ? ?
(*La Tribune indochinoise*, 8 juin 1927, p. 1, col. 6)

Saïgon, le 12 mai 1927.

M. Paul Monet, 150, rue Mac-Mahon, à Saïgon.

à Messieurs les directeurs de revues et journaux annamites,

à Messieurs les Membres de l'Enseignement indochinois,

à Messieurs les fonctionnaires de l'Administration indochinoise,

à Messieurs les auteurs d'ouvrages en « *quốc-ngu* », etc.

J'ai l'honneur d'attirer tout particulièrement votre attention sur la présente note proposant l'adoption d'une notation de la langue annamite selon la méthode usuellement employée (*quốc-ngu*) mais avec de très légères modifications qui, sans en changer l'aspect, permettraient de la noter en se servant exclusivement des caractères typographiques français.

Dans une vue d'intérêt général, je demande tout particulièrement à messieurs les directeurs de revues et journaux annamites (en langue française ou en *quốc-ngu*) de Cochinchine et du Tonkin, de bien vouloir donner toute la publicité possible au présent

⁷ Monet ne reste à la tête de son foyer que de 1922 à 1924.

⁸ On reconnaît bien dans ce propos l'inculture économique crasse du Français moyen.

⁹ Probablement Monet lui-même, habitué de ces autocélébrations grossières.

projet, dont ils apprécieront certainement toute la portée au point de vue de leur intérêt particulier, de celui de messieurs les auteurs d'écrits en langue annamite et de messieurs les éditeurs indochinois.

.....

FIEL

AMÈRES DÉCOUVERTES (*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1928, p. 1)

Monsieur Paul Monet a fait récemment, en Cochinchine, des expériences qui méritent d'être connues. Elles ne manquent pas, en effet, d'intérêt.

Elles ont porté sur la société indigène. Elles l'ont conduit à d'amères découvertes qui furent pour lui complètement imprévues. Si nous n'avons pas à partager ses déceptions et ses rancœurs, nous pouvons retenir des constatations qu'il a effectuées des enseignements qui ont leur prix. Elles rappellent, non sans opportunité, notre attention sur certains traits permanents du caractère annamite que nous sommes, parfois, enclins à oublier.

Elles nous permettent de préjuger la conduite que tiendraient envers nous nos actuels protégés s'ils redevenaient maîtres de leur pays.

Je sais des industriels qui disent ne pas redouter pour leurs intérêts l'éventualité de la cessation de la domination française. L'un d'eux m'a dit, à Paris, qu'il aurait plus à gagner qu'à perdre avec un changement radical de régime. Il pensait pouvoir faire payer cher, au gouvernement indigène, ses indispensables services.

L'appel fait, par certaines firmes, au concours permanent d'annamites instruits, ne va pas, peut-être, sans arrière-pensée politique. Il m'a paru, d'après des entretiens, qu'on songeait à se prémunir contre des risques d'avenir.

Il y aurait là un calcul analogue à celui des capitalistes français qui vont au socialisme dans l'espoir que leurs biens et leurs personnes seraient épargnés au grand soir.

Les habiles se leurrent, je le crains, sur l'efficacité de leurs précautions. S'ils étaient capables de doute, ils concevraient, en écoutant monsieur Paul Monet, quelques inquiétudes sur la valeur de leurs calculs machiavéliques.

Le fondateur du Foyer des étudiants de Hanoï affirme n'avoir jamais cru à la droiture et à la franchise de la plupart des Annamites. L'aveu est surprenant. On pensait, d'ordinaire, qu'il était enclin à plus d'illusion. Sa sévérité ne faisait exception, nous dit-il, que pour quelques hommes qui semblaient dépasser de beaucoup leurs compatriotes.

Il lui a suffi de les pratiquer à Saïgon pour « connaître leur parfaite insincérité, la bassesse des vrais mobiles auxquels ils obéissent, leur vanité, leur cupidité et leur incapacité. »

La peinture qu'il fait des leaders cochinchinois sur le compte desquels il confesse s'être trompé est cruelle. Nous n'avons aucun motif de suspecter sa clairvoyance et son impartialité, et de tenir, sa psychologie, en défaut.

Les Nguyen-phan-Long. les Bui-quang-Chieu. les Le-quang-Trinh, et *tutti quanti* qui se donnent pour des conducteurs de peuple ne sont, pour lui, que des coquins sans vergogne.

Il s'est penché, avec des envahissantes nausées, « sur le contenu infâme de ces sépulcres blanchis. » Les efforts de ces personnages tendent incessamment, déclare-t-il, à saper dans l'ombre les positions de ceux qu'ils jalourent pour les faire disparaître dans des chausse-trappes.

La fourberie et la duplicité constituent le fond de leur nature. Leur vanité, comme leur ambition, sont sans bornes. Ils sont des bateleurs d'un faux patriotisme. Ils n'ont, en réalité, d'autres préoccupations que de servir leurs intérêts personnels, même les plus sordides.

Ils exploitent, cyniquement, leurs congénères, sous les prétextes les plus variés. Ils réussissent à leur soustraire des sommes élevées pour des œuvres dont la noblesse n'est qu'apparente. Il en a été ainsi à l'occasion des obsèques de Phan-chau Trinh que ces messieurs ont proprement abandonné et même attaqué pendant sa vie et dont ils savent aujourd'hui transformer le corps en un tremplin pour leur propagande électorale. »

Ils trouvent aussitôt trente cinq mille piastres « dont six ou sept mille sont consacrées aux obsèques à l'érection du tombeau, une partie à des thés d'honneur et le reste secret... des dieux.»

Ils lancent avec succès des appels de fonds pour renvoyer Bui-quang-Chieu à Paris, gagner, moyennant argent, « quinze mille francs par tête » les parlementaires à la cause annamite, ou pour faire un procès, qui n'eut pas lieu, à monsieur de Monpezat. « Il n'est jamais publié de listes de souscriptions et il n'est tenu aucune comptabilité, on mélange les caisses personnelles et collectives. »

Leurs appétits sont immenses. Ils mettent à profit les mandats électifs qu'ils détiennent pour s'enrichir scandaleusement. Ils ont fondé un consortium qui, par personnes interposées, accapare toutes les terres disponibles à Rach-gia, à Bac-Lieu, à Cantho. « Le service de la patrie, dans de telles conditions, n'est évidemment pas dépourvu d'intérêt.»

Ils présentent, par insidieuse tactique, à leurs compatriotes « leur situation comme étant celle d'exploités, oubliant volontairement, en un silence complaisant et fructueux ces « capitalistes indigènes exploités enrichis grâce à nous », « ignorants, cyniques, impitoyables envers les petits qu'ils oppriment sans vergogne », qui perdent au jeu ou dépensent en réceptions de mauvais luxe des fortunes de parvenus, « qui se montrent d'une avarice sordide et impitoyable, quand il s'agit de faire du bien. »

Il ne suffit pas de réserver un mépris dédaigneux pour les individus dont les tares morales sont mises ainsi sous un jour cru.

Ils sont pour nous des ennemis sournois qu'il est bon de voir démasqués. « Ils nous trahissent comme ils trahissent leur pays. » Ils se servent des appuis qu'ils obtiennent de notre administration, de la force que nous leur conférons pour agir, avec un prestige accru, sur les masses, « en attisant sourdement la haine de races, pour se poser en messies. »

Ils ont, pour nous, une haine profonde. Leurs désirs proclamés de collaboration ne sont que jeu odieux.

Les articles de Nguyễn-Phan-Long protestant de sa volonté d'entente, alternent, en première page avec des élucubrations où est prôné le boycottage des produits français. « Dans la *Tribune Indochinoise*, journal de Bui-quang-Chieu, un jour sa prose extraordinaire exalte la générosité de notre gouvernement qui fait aux soldats indigènes le grand honneur de les envoyer au Maroc et en Syrie, puis la même prose se livre aux diatribes les plus violentes contre l'infamie du pays protecteur dont l'opprobre éternel sera d'avoir fait tuer des Annamites asservis pour la cause de l'impérialisme » colonial !

Ces manœuvres tortueuses, dont il convient de n'être plus désormais dupes, ne sont pas le fait des seuls chefs. Une pareille duplicité est fréquente. Elle est plus dangereuse que la sottise des petits jeunes gens incapables et ridicules « qui se lancent à corps perdu dans la pire surenchère démagogique » dans l'espoir de se porter aux sommets et de profiter.

On ne saurait contester, me semble-t-il, l'intérêt des révélations de monsieur Paul Monet sur la mentalité des indigènes de Cochinchine. On doit se féliciter qu'un pareil témoin nous prémunisse contre leur francophobie effrénée. Le maintien de notre

suzeraineté n'a plus pour fondement que notre force et la crainte que nous inspirons encore. Notre prestige y est aboli. Monsieur Monet en a eu personnellement la douloureuse preuve.

Il a subi de honteuses rebuffades, dont il aurait dû avoir le rouge au front, de la part de paltoquets annamites au service desquels il avait consenti à se mettre. Le récit qu'il nous en fait est attristant. Mais sa signification est profonde.

Devenu, par surprise, professeur au rabais dans l'école qui relève de l'autorité de Nguyễn-phan-Long, il y est traité avec une désinvolture outrageante. « Il peut être intéressant de noter, relate-t-il, que du jour de mon admission dans l'établissement le propriétaire de l'*Écho annamite* « prit l'habitude de me recevoir dans son bureau, après des pauses de dix minutes et plus dehors sous la pluie, bien carré dans son fauteuil directorial, tandis que je restais debout, dans l'attitude modeste qui convient au petit employé.. et bien entendu, c'est moi qui saluais le premier.

Il n'est pas superflu de signaler de tels traits quand ces messieurs nous offrent tout de go l'évacuation de leur pays et la situation de salariés de leur gouvernement ».

Pour les affairistes qui s'accommoderaient si aisément de notre retraite, il y a dans cette anecdote, matière à salutaires réflexions.

J'ajouterai pour être complet que le subordonné de Nguyễn-Phan-Long fut payé en monnaie de singe pour les heures d'enseignement qu'il avait assuré.

L'ouvrage « Entre deux feux » de monsieur Monet est très touffu. Il y est traité de sujets multiples. Sa composition n'est pas serrée. La relation de ses expériences en Cochinchine constitue à mon sens la partie la plus attachante et la plus digne d'être méditée.

G. PEYROT.

LES « EXPÉRIENCES DE MONSIEUR PAUL MONET »

UNE LETTRE DE M. PHAM-QUYNH
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1928, p. 1)

L'exposé que j'ai présente des découvertes de monsieur Paul Monet touchant la mentalité des Annamites de Cochinchine m'a valu de recevoir du directeur du *Nam-Phong*, monsieur Pham-Quynh, avec qui j'ai des relations courtoises, une lettre dont le contenu me paraît de nature à intéresser les lecteurs de *L'Avenir*.

Monsieur Pham-Quynh sait que je compte parmi ses compatriotes quelques amis sûrs dont j'apprécie fortement la droiture et la sincérité.

Il me serait pénible de penser qu'ils aient été émus qu'ils aient été émus par mon article.

Je ne connais pas, personnellement, les indigènes du Sud. J'ai reproduit, sans les faire miennes, les appréciations, sur eux, de monsieur Monet.

Je ne crois pas qu'elles soient sans fondement. Plusieurs Français établis en Cochinchine portent sur eux des jugements très semblables. Elles ne m'ont pas paru, je l'avoue, comme inadmissibles. J'ai fait moi-même, au Tonkin, des expériences assez concordantes.

L'heure n'est pas d'en parler...

G. P.

Cher Monsieur Peyrot ¹⁰,

Votre article « Amères découvertes », paru dans l'*Avenir* du vendredi 11 mai, a causé quelque émotion dans les milieux annamites. Certes, vous n'avez fait que commenter le récent ouvrage de M. Monet, dans lequel le fondateur du « Foyer des étudiants annamites » dresse un violent réquisitoire conte mes compatriotes de Cochinchine. Peut-être l'avez-vous fait avec quelque complaisance, ou vous êtes-vous trop fié à « l'impartialité » de l'auteur, à sa « clairvoyance », à sa « psychologie » dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est directement influencée par ses « déceptions et ses rancœurs » personnelles ». Peut être ne vous êtes-vous pas demandé à la suite de quelles circonstances, dans quelles dispositions d'esprit, avec quel tempérament passionné, excessif, M. Monet fut amené à faire ses sensationnelles « découvertes » sur l'âme dynamite. En tout cas, l'impression qui ressort de la lecture de votre commentaire plus que sympathique, est que vous n'êtes pas loin de partager les opinions de l'auteur sur certaines personnalités cochinchinoises en particulier et sur le peuple annamite en général. Vous me direz si cette impression est exacte.

Je n'ai pas encore lu l'ouvrage « Entre les deux feux » de M. Monet. Je ne connais pas le détail de ses « expériences » cochinchinoises qui lui donnent une si fâcheuse idée des hommes et des choses de Cochinchine. Mais ses « expériences » tonkinoises dont un précédent ouvrage nous a conservé le récit, ne lui avaient pas laissé un meilleur souvenir. Vraiment, M. Monet n'avait pas de chance : il n'a réussi nulle part, ni au Tonkin, ni en Cochinchine. Se croyant le sauveur du peuple annamite, voulant entreprendre son éducation et faire son bonheur, partout il s'est heurté à une incompréhension, à une indifférence quasi-générale. Il en conçut une telle aigreur que sa mauvaise humeur débordait dans ses écrits et ses propos.

Venu dans ce pays avec un programme magnifique, le cœur rempli d'amour pour les Annamites, car il ne rêvait de rien moins que de régénérer ce peuple par l'éducation, et cela tout seul, par la simple vertu de son âme d'apôtre, il en est arrivé à affirmer, dites-vous, qu'il « n'a jauni cru à la droiture et à la franchise de la plupart des Annamites. Sa sévérité ne faisait exception que pour quelques hommes qui semblaient dépasser de beaucoup leurs compatriotes. Mais il lui a subi de les pratiquer à Saïgon pour reconnaître, dit-il, leur parfaite insincérité, la bassesse des vrais mobiles auxquels ils obéissent, leur vanité, leur cupidité et leur incapacité...»

Ainsi donc le peuple annamite, qui a eu le tort de ne pas se laisser docilement « éduquer » par le capitaine Monet, est jugé par lui un peuple perdu. Mais il en veut particulièrement aux leaders cochinchinois, les Bui-quang-Chiêu, Nguyễn-Phan-Loog et autres, qui, peut être, n'ont pas su accueillir avec tous les égards dus à un éducateur des Annamites. Je n'ai pas à défendre ces Messieurs. Mis en cause — et de quelle façon ! —, ils ne manqueront pas de répondre eux mêmes dans leurs journaux à l'apôtre guerrier, et il serait curieux et intéressant de comparer ce qu'ils pensent de sa personnalité et de son action avec ce que ce dernier a écrit à leur sujet. D'autre part, j'estime que le peuple annamite, malgré ses défauts qui sont peut-être nombreux, ne mérite pas tout à fait le jugement sévère que M. Monet porte sur lui, je n'entreprends pas plus de le réfuter. Les Annamites ont appris à connaître M. Monet, et ils lui pardonnent volontiers les défaillances de sa « psychologie », j'allais dire de son caractère, en souvenir de ses premières intentions généreuses.

Mais le « cas Monet » me paraît intéressant en lui-même. Il illustre un des aspects du problème délicat des relations franco-annamites.

Recherchant les causes des malentendus qui entravent la politique indigène de la France en Indochine, M. Pasquier, dans la conférence qu'il a faite en mars dernier à l'Institut des Hautes études sociales de Paris, note avec beaucoup de finesse que l'une

¹⁰ La lettre est également publiée par la *Tribune indochinoise*, de Bui quang Chieu, du 27 juillet 1928, p. 2, col. 3-5.

de ces causes est un certain penchant naturel de l'esprit français. « S'il est vrai, dit-il, que le Français se met aisément en contact avec l'indigène, le recherchant, voulant même lui être agréable, il faut constater aussi que cette faculté lui provient de la force d'assimilation native ou raisonnée qu'il a en lui et qui le porte vers l'indigène, non pas pour surprendre et connaître ses idées, mais pour lui imposer les siennes. »

Monet était arrivé en Indochine avec ce penchant naturel aggravé encore chez lui par toutes les exagérations de son tempérament et de son caractère. De toute l'ardeur de son âme d'apôtre et de ses convictions d'éducateur, il s'est jeté sur les Annamites, non pas pour les manger, mais pour faire leur bonheur. Il est tout étonné de ne rencontrer qu'une réserve méfiante, de sentir même le vide autour de lui. Ne pouvant s'expliquer cette froideur, cette indifférence qui n'est que de l'incompréhension et de la réserve, il en conclut à l'ingratitude du peuple, à son manque de franchise, à sa fourberie. Son caractère s'aigrit de plus en plus ; et il quitte ce pays plein de rancœur, l'invective et presque l'injure à la bouche.

Voilà l'aventure de M. Monet, dépouillée de toutes les contingences dont elle a pu se compliquer en cours de route. Sa première « expérience » a eu lieu au Tonkin, la seconde en Cochinchine ; elles n'ont pas plus réussi l'une que l'autre.

Eh bien, de telles « expériences » sont, à mon avis, profondément préjudiciables à la cause franco-annamite. Elle entraînent après elles, de part et d'autre, des rancœurs, des rancunes, tout un sillage de sentiments mauvais qui aggravent les malentendus qui, malheureusement, séparent encore nos deux races.

Comment faire pour les éviter ?

Il faut une compréhension plus grande, plus intime des deux peuples. Il faut surtout que les Français apprennent à nous connaître davantage, eux qui ont les droits du commandement, le contrôle de l'action, le privilège de l'initiative. Il faut qu'avant de rien entreprendre, ils étudient soigneusement le milieu dans lequel ils vont opérer. calculent les réactions et supputent les conséquences qui se produiront, afin d'éviter ces erreurs néfastes en elles-mêmes et par les répercussions qu'elles entraînent.

Je cite encore M. Pasquier : « S'il est nécessaire, dit-il dans sa conférence, que l'indigène soit mis à même de nous mieux comprendre, il faut aussi que parallèlement à cette œuvre, nous poursuivions une œuvre similaire mais inverse d'adaptation de l'Européen à l'indigène. Il est aussi nécessaire sinon plus que l'indigène soit parfaitement connu de nous, qu'il est indispensable qu'il puisse nous pénétrer. »

Faute de cette connaissance préalable, de ce travail d'adaptation nécessaire, toute œuvre qui doit développer ses conséquences en milieu indigène, qu'elle soit le fait de personnalités privées ou de l'Administration toute-puissante mais non infaillible — à qui il arrive parfois de faire aussi des « expériences » à la Monet, — est vouée d'avance à l'insuccès.

Voilà les réflexions que m'a suggérées la lecture de votre commentaire, trop sympathique, à mon avis, des « expériences » et « découvertes » de M. Monet.

Si vous estimiez qu'elles sont de nature à intéresser vos lecteurs, je serais heureux de voir publier cette lettre dans votre journal.

Croyez, cher monsieur Peyrot, à mes sentiments les meilleurs.

PHAM-QUYNH

Comment on se fait des ennemis
(*L'Écho annamite*, 14 juin 1928)

Le capitaine Paul Monet a publié récemment un livre ayant pour titre *Entre deux feux*. Cet ouvrage est annoncé comme faisant suite à celui précédemment paru ; *Français et Annamites* ; mais il a été écrit dans un tout autre esprit. Débordant

d'amertume, il est plein de griefs contre les Annamites en général et leurs *leaders* en particulier. Tout au long de centaines de pages dolentes d'un texte serré, l'auteur se répand à l'égard de ces derniers en accusations abondantes qu'il invente avec la fertilité morbide d'un cerveau obsédé par la manie de la persécution.

De ces accusations, j'ai ma bonne part. Lorsqu'on m'en a instruit — car je n'ai pas lu le réquisitoire compact de M. Monet —, ma première pensée a été d'y répondre ; mais ayant réfléchi que mon contradicteur était absent et éprouvant une répugnance mêlée de tristesse à engager une polémique avec un homme qui avait passé pour un ami des Annamites, j'ai mis un frein à mon indignation.

C'est à contrecœur que je me vois obligé de me départir de cette attitude. Dans un article consacré au nouveau livre de M. Monet, dans *L'Argus indo-chinois*, M. Clémenti a jugé sévèrement, sans autre forme de procès, les faits imputés par celui-ci aux *leaders* annamites, faits dont il a déclaré trouver la confirmation tacite dans un silence accusateur.

En ce qui me concerne, je ne suis nullement embarrassé pour réduire à néant les inventions d'une imagination malade. Voici, exactement rapporté, ce qui s'est passé entre le capitaine Monet et notre groupe. Lorsque le premier livre de M. Monet parut, j'en reçus, ainsi que mes amis, un exemplaire. Voyant que la cause annamite y était défendue avec une sympathie visible, j'adressai à l'auteur, d'accord avec mes amis, nos remerciements et nos félicitations, en même temps qu'une somme de 13.000 francs pour l'achat de 1.000 exemplaires. Geste de reconnaissance spontanée dont j'eus à me repentir par la suite, car jugeant là dessus de la richesse et de la générosité des Cochinchinois, il croyait pouvoir leur demander beaucoup.

Quelque mois après, M. Monet s'embarqua pour l'Indochine. De Singapour, il m'envoya un câble pour m'aviser de son arrivée à Saïgon. La dépêche me parvint un samedi, et il devait débarquer à Saïgon le lundi suivant. Comment, en si peu de temps et avec le « creux » du dimanche, organiser en l'honneur d'un Français dont le nom était inconnu de la masse de la population, une réception que M. Monet eût voulu triomphale à l'égal de celle dont avait été l'objet peu de temps auparavant M. Bui-quang-Chiêu ? Il nous avait fallu tout un mois et la formation d'un comité pour mettre sur pied celle-là. Quelques amis prévenus à temps et moi, nous allâmes recevoir M. Monet à bord du paquebot. À la vue de cette maigre escorte, M. Monet laissa percer sa déception ; nous nous excusâmes de notre mieux.

Une fois débarqué, M. Monet nous dit :

« Mes amis, j'arrive sans le sou. Je me suis ruiné pour vos compatriotes du Tonkin. Or, il est urgent que j'aie trouvé Varenne à Dalat. Il est en train de dérailler ; il faut que je le remette dans la bonne voie pour qu'il fasse quelque chose pour vous ».

L'un de nous — le docteur Dôn — lui glissa discrètement dans la main un billet de 100 piastres. À son retour de Dalat, il nous mit une seconde fois au courant du triste état de ses finances et nous pria de le faire recevoir dans une famille annamite, en disant que ses ressources trop modestes ne lui permettaient pas de rester au Cercle des officiers, où il était descendu. Sa demande nous émut et nous embarrassa tout à la fois, car un séjour prolongé dans une famille annamite eût été gênant pour ses hôtes et lui-même. Nous crûmes résoudre le problème en prenant pour lui une chambre dans un hôtel annamite bien tenu des Halles Centrales et le recommandâmes au patron de l'établissement.

Pour lui procurer quelque argent, je lui offris un emploi dans ce journal, auquel on se rappelle sans doute qu'il a collaboré pendant quelque temps. On sait que *L'Écho annamite*, qui vit honnêtement et sans prétention de ses abonnements et de sa publicité, n'est pas riche. M. Monet prit prétexte de ce fait pour donner libre cours à son humeur chagrine, sermonnant tout le monde, du rédacteur en chef jusqu'au dernier des typos, sans épargner ce pauvre M. Nguyen hao Vinh, l'administrateur bienveillant et dévoué du journal, ni moi-même, se plaignant sur un ton acrimonieux de la

mauvaise organisation des Annamites qui l'obligeait à se contenter d'une solde de famine, lui qui s'était ruiné pour eux, etc, etc. Eu égard aux services qu'il se targuait, d'avoir rendus à la cause annamite, nous laissons passer, souriants, l'averse. Et pour qui connaît le caractère peu endurant de ce brave homme qu'est M. Nguyen hao Vinh, et le mien, qui est parfois détestable aussi, le mérite n'était pas mince !

Au bout d'un mois environ, désireux de satisfaire dans la mesure de mes moyens à ses plaintes sempiternelles, je confiai à M. Monet des cours à faire dans mon pensionnat qui devaient lui rapporter mensuellement 320 piastres.

Au bout d'un mois et demi, le patron de l'hôtel lui présenta la note à payer.

Il refusa de la solder, disant qu'il était entendu entre nous et lui que c'était nous qui la payerions. Pour mettre fin à cet incident pénible qui frisait le ridicule, je lui annonçai que j'ajouterais 50 \$ à la solde qu'il touchait chez moi.

Sur ces entrefaites, le gouverneur général le chargea d'une mission mal définie qui lui valait une « indemnité » de 500 \$ 00 par mois, et il abandonna ses cours. Bien loin de me savoir gré d'avoir cherché de mon mieux à le tirer d'embarras, il s'en allait confiant à tout venant qu'il m'en voulait mortellement parce que je l'avais traité comme un petit instituteur. Comment ? En lui faisant donner des leçons à des élèves qui préparaient le brevet élémentaire et le diplôme de fin d'études primaires supérieures concurremment avec d'autres professeurs pour le moins aussi qualifiés que lui, car il y avait parmi eux trois Français, dont deux bacheliers et un ingénieur des Arts et Manufactures sortant de l'École Centrale !

Investi de sa mission, M. Monet voulut en tirer parti pour faire ses propres affaires. Il me demanda des lettres d'introduction auprès de mes amis de l'intérieur pour aller recueillir des fonds destinés à créer dans une propriété lui appartenant, située en France, un institut franco-annamite à l'usage des étudiants annamites.

Me doutant de l'usage que M. Monet comptait faire de ces recommandations et commençant à connaître mon homme, je refusai de lui rendre un service dont je ne pouvais mesurer l'étendue et dont je ne savais à quel point il engageait ma propre responsabilité.

M. Monet devint dès lors mon ennemi. Il parcourut les provinces, où, sous les auspices des administrateurs, il fit des conférences pour son oeuvre.

Il recueillit 16.000 piastres environ, que les Annamites lui donnèrent en toute propriété. Il en voulait, voire exigeait le triple au moins. Il attribua ses mécomptes sous ce rapport à M. Bui-quang-Chiêu et à moi, en nous accusant de l'avoir desservi sournoisement auprès de nos compatriotes par jalousie et par cupidité, pour exploiter à notre propre profit leur générosité !

Brodant sur ces griefs, M. Monet m'accusa en particulier d'avoir gardé par devers moi, c'est à dire détourné, des sommes qui m'avaient été remises pour son livre *Français et Annamites*, alors que celui-ci m'avait causé une perte d'environ 400 \$ 00. En effet, sur les 1.000 exemplaires reçus, 200 seulement avaient été vendus lorsque M. Monet arriva à Saïgon. À l'issue de sa première conférence, qu'il fit à Saïgon à la Société d'enseignement mutuel, il vendit son livre aux auditeurs, en le leur mettant presque de force dans la main. Ayant appris qu'il en apportait 500 exemplaires dans ses malles, je fis retirer immédiatement de la vente les exemplaires qui me restaient, pour lui permettre de liquider son stock et garnir son porte-monnaie, dont il clamait. à tous les échos le vide déplorable. Il en résulta pour moi une perte sèche de 400 piastres environ, déduction faite des sommes qui m'avaient été remises par diverses personnes à titre de contribution à la dépense, pour me dédommager en partie de mes débours.

Ceci dit, sans commentaire, je laisse au public le soin de juger si les reproches et les accusations de M. Monet sont fondés à mon endroit.

La morale, assez triste, qu'il convient de tirer de cette affaire, c'est que les Annamites, qui se fient avec candeur à la justesse de leur cause, doivent être à même

de payer les services qui leur sont rendus par des défenseurs soi-disant bénévoles, sous peine de les voir se retourner contre eux.

Témoin le cas du capitaine Paul Monet, qui leur reprochait sans ménagement leur ingratitude tout en leur tendant le casque de Bélisaire.

NGUYEN-PHAN-LONG.

Une lettre de M. Bui-quang-Chiêu

Pour répondre aux accusations de M. Paul Monet
(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1928, p. 1, col. 1 et 2)
(*La Tribune indochinoise*, 16 juillet 1928, p. 1, col. 1 et 2)

À la suite de la publication de l'article *Conseils aux Annamites*, le directeur de l'*Argus indochinois* a reçu de M. Bui quang Chieu la lettre qu'on va lire ci-dessous, qu'il a insérée, selon le désir de l'auteur, en la faisant précéder du commentaire que voici.

*
* *

Le dernier courrier nous a apporté une lettre de M. Bui quang Chiêu, directeur de la *Tribune indochinoise*, que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer.

Dans cette lettre, notre excellent confrère nous annonce la prochaine parution d'une brochure en réponse aux graves imputations formulées par M. Monet dans son livre *Entre deux feux*.

Nous attendrons cette réplique, pour nous prononcer définitivement sur ce triste débat.

En effet, nous sommes de l'avis de M. Chiêu : qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, et si la *Tribune* avait annoncé la dite brochure, nous serions resté dans l'expectative jusqu'au moment de sa parution.

Nous ignorons les griefs de nos confrères saïgonnais contre M. Monet. Mais, ayant vu ce dernier à l'œuvre au Tonkin, ils ne peuvent être bien graves ; en tous cas, il est impossible qu'ils puissent atteindre à son honnêteté, qui est scrupuleuse.

Paul Monet n'est pas un homme d'argent. Il l'a prouvé à Hanoï, avec son Foyer des Etudiants.

Connaissant tout cela, nous nous demandons, puisque nos confrères du Sud n'acceptent pas les dures critiques de l'auteur d'*Entre deux feux*, si M. Monet n'aurait pas été victime d'un regrettable malentendu en accueillant imprudemment, avec sa bonne foi et sa crédulité coutumières, les faux rapports d'individus intéressés à créer la zizanie parmi les défenseurs des Annamites.

Enfin, la brochure annoncée nous fixera bientôt sur ce point. Nous connaissons trop l'habituelle réserve de MM. Nguyễn-phan-Long et Bui-quang Chiêu pour ne pas être certain par avance de la parfaite correction de leur mise au point. Il serait profondément malheureux que le débat tourne à l'aigre, pour la plus grande jubilation de nos ennemis communs.

Ceci dit, nous cédon la plume à M. Bui-quang-Chiêu :

*
* *

Saïgon, le 22 juin 1928.

À Monsieur Clémenti,
Directeur de l'*Argus indochinois* à Hanoï.

Monsieur et cher confrère,

J'ai lu votre article « Conseils aux Annamites ». Vous avez dit à ceux-ci beaucoup de choses exactes ; j'en suis bien aise, et je suis certain que tous mes concitoyens de bonne foi vous en sauront gré. Je ne veux pas dire que la peinture que vous avez faite de nous soit l'exacte vérité, mais vous vous êtes efforcé de montrer en nous les côtés les moins flatteurs avec le sincère désir de nous voir nous corriger. Puissent les Annamites en faire leur profit.

Mais là où vous avez commis une erreur, et une erreur grave, c'est lorsque vous avez pris pour paroles d'Évangile les affirmations, pour le moins risquées, que M. Paul Monet a accumulées dans son livre « Entre deux Feux ». Je vous assure que je n'en ai pas lu le premier mot, bien qu'on me l'ait signalé ; je savais, depuis longtemps, que M. Monet allait nous « éreinter » sérieusement, mes amis et moi. Il avait eu la gentillesse de nous adresser cette menace en partant, en guise de P. P. C. ¹¹ Nous nous proposons de lui répondre, non pas en un ou deux articles de journal, mais en une brochure, où nous dirons au public ce qu'a fait et essayé de faire cet homme qui était venu en Cochinchine avec l'idée que les piastres allaient lui tomber par millions dans la poche pour réaliser les projets qu'il avait conçus, en notre faveur, dit-il, et qui est parti de ce pays, déçu, désabusé, ennemi des Annamites qui, pourtant, lui ont donné sans retour 15.000 piastres, soit près de 200.000 francs.

La facilité avec laquelle M. Paul Monet a ramassé ces 200.000 francs lui a fait croire que les leaders annamites de Cochinchine ont ramassé pour leur compte des sommes fabuleuses. M. Paul Monet s'est montré injuste à l'égard de ceux qui l'ont aidé comme ils l'ont pu et qui ont fait pour lui plus que pour eux-mêmes, car ces *leaders* du Sud, croyez moi bien, n'ont pas recueilli pour leur œuvre politique la moindre piastre. La souscription Phan Chau Trinh a produit 14.000 piastres, entièrement consacrées à la construction de sa tombe et de sa maison de culte ; nos journaux ne nous rapportent que des déboires. Nous travaillons gratuitement, quoi qu'en puisse croire. Nos compatriotes le savent, car ils ne nous ont rien donné.

Notre « mutisme accusateur », comme vous dites, n'est que le désir d'éviter de vaines polémiques de presse ; nous rétablirons la Vérité par notre travail sérieux que les hommes de bonne foi pourront lire avec profit. On ne répond pas à un livre qui coûte 2 \$ 00 — et je ne l'ai pas encore vu — par un article de journal. Notre silence ne signifie donc pas, Monsieur, que nous n'avons rien à répondre aux mensonges d'un homme sectaire qui était venu chez nous soi-disant pour nous aider et qui est reparti avec 200.000 francs en poche, profondément mécontent de n'avoir pas recueilli davantage.

Que le Foyer annamite, créé au Tonkin par M. Paul Monet, ait rendu des services, c'est possible ; qu'il ait dépensé une grosse fortune pour la défense des Annamites, c'est encore possible ; cela ne lui donnait pas le droit de parcourir les provinces de Cochinchine, où il était parfaitement inconnu, pour insulter la population indigène et lui imposer ses conceptions d'illuminé, absolument irréalisables, en exigeant que les Annamites lui livrent sans défense leur coffre-fort qu'il supposait gonflé de belles piastres indochinoises.

Je connais d'autres Français qui sont de mes amis et qui aiment les Annamites ; ils se consacrent à leur cause dans ce qu'elle a de juste ; mais ils nous prennent avec nos défauts, qui sont nombreux, et nos qualités, qui sont en petit nombre, sans chercher à nous imposer des conceptions extravagantes. Elles peuvent être bonnes en soi, mais parfaitement irréalisables présentement et même peu souhaitables pour nous.

¹¹ Pour prendre congé.

M. Paul Monet, qui croit nous connaître, ne comprend rien à l'âme annamite. Il tient à ses erreurs ; c'est son droit d'y persister. Mais il ne suffit pas de ne pas partager ses idées pour être malhonnête.

Je ne veux pas prolonger ces quelques explications qui seront développées par ailleurs ; il m'a paru seulement nécessaire de vous mettre en garde contre un mouvement d'indignation compréhensible mais injustifié.

Vous n'avez entendu qu'un son de cloche.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BUI QUANG CHIEU

P. S. — Je ne pense pas abuser de votre complaisance en vous demandant l'insertion de cette lettre.

ET MA BROCHURE

(*La Tribune indochinoise*, 3 août 1928, p. 1, col. 2)

J'ai promis et tiendrai ma promesse de répondre à M. P. Monet.

Cet homme, reçu par nous comme un ami, a dressé contre les Annamites le plus virulent des réquisitoires. Je n'avais pas lu son livre et n'avais pensé qu'il comportait 400 pages en petits caractères.

Rien que pour le parcourir rapidement, il ne faudra pas moins d'une semaine, et autre chose sera de le lire attentivement pour y faire des commentaires appropriés.

Pris par mon travail quotidien, qui n'est pas mince comme bien on le pense, je suis obligé de prendre du temps.

J'avoue que je me suis gardé d'acheter ce gros bouquin et que j'ai attendu qu'un ami, auquel M. P. Monet en avait fait cadeau pour ses 100 piastres, me le communiquât.

Bui-quang-CHIEU.

Tribunal civil de la Seine

(5^e CHAMBRE)

9 mars 1929

(*L'Écho annamite*, 24 juin 1934, p. 3 et 4)

« N.D.L.R. — En publiant les attendus ci-dessus, reproduits du « *Courrier judiciaire* », notre confrère le « *Merle Mandarin* » laisse à ses lecteurs le soin de deviner les noms des personnes qui y sont visées — ce n'est guère difficile ! — et ajoute les commentaires suivants, en renvois, dont nous lui laissons la pleine responsabilité.

Tout directeur d'une revue littéraire ou d'un périodique, lié avec un auteur par un contrat de collaboration, possède le droit de refuser l'impression et l'insertion d'une œuvre dont les opinions ne sont pas en harmonie avec les sentiments de sa clientèle.

Monet c. Van der Vlugt

JUGEMENT

Le tribunal.

Attendu que Monet, ancien officier et publiciste, a introduit, contre Van der Vlugt et la revue *Le Monde nouveau*, une demande tendant au paiement de la somme de 100.000 fr. à titre de dommages-intérêts et à la résiliation, aux torts de ces derniers, des conventions intervenues entre les parties :

Attendu qu'il est constant qu'en avril 1926, Van der Vlugt directeur du *Monde nouveau*, offrait à Monet, qui accepta de collaborer régulièrement à ce périodique en publiant, sur les questions indochinoises, des articles qui seraient rétribués à raison de 20 fr. la page qu'il ne pouvait s'agir, dans l'esprit des intéressés, que d'une chronique coloniale restant dans la note générale de cette revue ;

Attendu qu'à différentes dates de septembre 1926, les trois premiers articles furent adressés de Saïgon, par Monet à Van der Vlugt ; que celui-ci en prit connaissance, les trouva à sa convenance et en accusa réception à l'auteur, le 5 novembre suivant, en lui disant qu'ils lui avaient procuré « une très grande satisfaction » ; que dix jours plus tard, il publia l'introduction de cette chronique sous le titre :

« Notre politique indigène en Indochine » ; qu'il annonça même que les abonnés recevraient gratuitement, sur leur demande, l'étude complète dans une brochure de 64 pages mise en vente au prix de 4 fr. ; qu'il semble bien que cette publication en volume ait été dédiée par à lui cause des dimensions inaccoutumées des manuscrits que lui envoyait son correspondant.

Attendu que, par la suite, Van der Vulgt reçut les deux derniers articles qui devaient compléter les précédents ; qu'il s'aperçût à leur lecture que le ton en était complètement modifié ; que le texte qu'on lui remettait n'était pas celui ¹² qu'il pouvait attendre d'un écrivain chargé de mission par le ministre des Colonies ; que c'était, au contraire, une œuvre de polémique fielleuse, mettant en cause des tiers avec un évident parti-pris, ou distribuant l'éloge dithyrambique sans la moindre mesure ; qu'en effet, dans le quatrième article, on voit apparaître « un créole guyanais fort intelligent, débauché, d'une ambition sans borne et dépourvu de tout scrupule, le docteur X. [Cognacq], type de l'arriviste anormal et cynique », qui pratique l'achat des consciences, le trafic des décorations et des titres de mandarins honoraires ; que, plus loin, on représente « le gouverneur X déroband et remplaçant par les documents apocryphes certains feuillets du registre des délibérations du conseil pour permettre l'attribution, contraire aux arrêtés, d'une grande étendue domaniale à un très gros richard indigène » : que l'auteur cite encore l'exemple d'un autre opulent personnage qui aurait dépensé 40.000 piastres pour défrayer entièrement le gouverneur X, pendant son séjour en France ; que, dans le même document, il qualifie un parlementaire de « député-hanneton » et d'« amplificateur haut-parleur », que le directeur du plus important journal de Cochinchine, président du conseil colonial [Lachevrotière], est représenté comme un « exemple caractéristique des hommes tarés, à qui les Français d'Indo-Chine ne craignent pas de donner leurs voix pour la seule raison que ces hommes ont audace et fortune » ; qu'on y signale enfin, que le sieur X de Z est un homme « sans éducation, ni culte intellectuelle, méprisé par les Annamites qui lui reprochent d'avoir manqué aux devoirs de la piété filiale et des vrais Français pour avoir abandonné sa femme et six enfants », et que XXX [Outrey], ancien résident supérieur au Cambodge, et gouverneur de la Cochinchine, présentement député de ce pays et délégué au Conseil supérieur des Colonies, n'est pas de « ceux que la politique a ruinés » ;

Attendu que le cinquième article contenait des allégations d'un ordre plus général, mais également tendancieuses ; qu'ainsi à l'occasion de la publication d'un arrêté accordant certains avantages aux indigènes non naturalisés, l'auteur raconte le prétendu drame qui se serait déroulé « entre un Français de France venu tout illuminé encore de reflets de l'idéalisme de notre beau pays et quelques Français coloniaux cramponnée farouchement sur leurs sacs de piastres avec la crainte morbide de les voir désormais non pas même se vider, mais s'enfler un peu moins rapidement » ;

¹² Drôle de mentalité. Le fait d'être chargé de mission n'impose pas à l'écrivain l'obligation de déguiser sa pensée et d'asservir sa plume.

Attendu que de Van der Vlugt, comprenant que de « pareils écrits étaient mal faits pour servir la cause de la paix sociale dans nos colonies et désireux ¹³ d'en éviter la lecture aux abonnés du *Monde nouveau*, décida d'interrompre la publication de ces articles » ; que, dans le premier, Monet posait, en ces termes, la question qu'il se proposait de résoudre : « Nous essayerons ici d'envisager le problème de la politique indigène au point de vue plus général et d'examiner plus particulièrement la situation créée en Indochine par la nomination d'un gouverneur général dont le passé politique a paru — à tort ou à raison — annoncer l'instauration d'une politique plus libérale plus humaine selon les uns, utopique et dangereuse selon les autres » ; qu'au cours des articles suivants, il a développé largement ses conceptions économiques et sociales ; qu'enfin, dans le cinquième, il a conclu ainsi; «L'Indo-Chine a été soumise, depuis un demi-siècle, à un pouvoir autocratique instable et incontrôlé, mis trop souvent au service d'intérêts particuliers et il demande qu'à l'avenir, on suive dans ce pays « une politique intelligente et généreuse conforme à l'idéal français ; d'où il suit que dans la pensée même de l'auteur, ces articles forment un ensemble et que leur publication fragmentaire serait dépourvue de signification et d'intérêt ;

Attendu qu'en agissant comme il l'a fait, Van der Vlugt a simplement usé du droit que possède tout directeur d'un périodique de refuser l'impression d'une œuvre dont les opinions ne sont pas en harmonie avec les sentiments de sa clientèle ;

Attendu que la lecture des deux articles incriminés démontre, à l'évidence, que c'est avec raison qu'il n'en a pas accepté la publication et qu'il a étendu son refus aux trois précédents ; que la demande de Monet en dommage-intérêts et en résiliation des conventions intervenues entre les parties ne saurait donc être accueillie ; par ces motifs :

Déclare Monet mal fondé en ses demandes, fins et conclusions, l'en déboute.

SOUVENIRS.

Un entretien avec M. Paul Monet
(*L'Écho annamite*, 16 juillet 1929, p. 1)

À l'instar de M. Phan van Gia, je vais relater, à mon tour, aux lecteurs de *L'Écho annamite*, un entretien, que j'ai eu, non pas avec M. Blanchard de la Brosse, mais avec M. Paul Monet, chargé de mission en Cochinchine, en 1926, si j'ai bonne mémoire, par le ministère des colonies. J'ai d'autant plus envie de le faire que j'y suis incité par la phrase suivante du *Stylo*, que mes lecteurs ont, sans doute, lue *in fine* de son entrefilet dans ce journal du 29 juin passé : « ... Mais honneur surtout à tous ceux qui acceptent, sans s'en plaindre, les critiques justifiées qu'on leur adresse, qui en profitent en se corrigeant de leurs ridicules, de leurs travers, de leurs vices et de leurs défauts, sinon avec reconnaissance envers leurs censeurs — l'humaine nature parvient rarement à ces hauteurs philosophiques et morales — mais du moins, sans chercher à s'en venger mesquinement. »

Sans doute, mes lecteurs se souviennent encore de la longue controverse que j'ai soutenue, avec M. Paul Monet, sur la politique indigène en Annam. Eh bien ! à la suite de cette controverse, mon contradicteur m'a dédié une lettre ouverte, dans laquelle il m'a recommandé de ne pas opposer à la politique prétendue libérale de M. Varenne, un scepticisme stérilisant. À cette lettre, je n'ai pas répondu, parce qu'elle ne m'avait pas convaincu de l'efficacité de la politique de notre gouverneur général socialiste, dont

¹³ La paix sociale est précisément troublée par ces individus dénoncés par Monet — Pourquoi tromper les Français de France ? Il est nécessaire que l'on sache ce qui se passe dans notre colonie. — M. Van-Der-Vugbt n'avait-il pas intérêt à étrangler la vérité ? ?

j'avais prédit l'échec complet. Ma prédiction, soit dit en passant, s'est, hélas ! réalisée dans la suite.

Or, ayant appris mon passage à Saïgon, M. Monet, qui soutenait la politique de M. Varenne, me demanda un jour un entretien particulier, dans les anciens bureaux de l'*Écho annamite*, boulevard Bonnard. Au cours de cet entretien, mon interlocuteur me communiqua les confidences qu'il m'affirmait avoir reçues de M. Varenne sur les réformes libérales que ce dernier projetait de réaliser en faveur des Annamites, et, en terminant, me pria d'attendre, avec patience et espoir.

Je répondis : « Oui, M. Monet, j'attendrai. Mais je doute toujours que la politique de notre gouverneur général aboutisse à quelque chose de vraiment utile à mes compatriotes. Et, en attendant, je ne pourrai pas ne pas dénoncer les erreurs et les torts du gouvernement. J'estime de mon devoir de le faire, car, en me faisant journaliste, je me suis assigné le rôle d'intermédiaire impartial et désintéressé entre le gouvernement dominateur et mes compatriotes. Je me suis ainsi imposé l'obligation d'éclairer le premier sur les doléances et aspirations des seconds, et les seconds, sur les intentions du premier, et cela, dans la recherche d'une bonne compréhension réciproque, d'une bonne entente entre les peuples français et annamite. Je louerai ou critiquerai, comme toujours, les faits et gestes du Gouvernement. Mais je vous assure que je ne le ferai jamais systématiquement, comme le font certains de mes compatriotes, les uns par intérêt, les autres par pur esprit de dénigrement.

— Faites tout cela, M. Loi, me répliqua mon interlocuteur. Moi-même, je ne manquerai pas une seule occasion de renseigner nos gouvernants sur les doléances de vos compatriotes, que j'ai appris à bien connaître depuis des lustres, surtout de flétrir tous les actes blâmables, nuisibles à la cause du rapprochement franco-annamite, d'où qu'ils viennent et quels qu'en soient les auteurs. »

Un an après cet entretien, au cours d'une tournée de propagande à Gocong en faveur de son Institut franco-annamite de Toulon, M. Monet est venu me voir. Puis, après un séjour de 3 jours, au cours duquel nous avons derechef causé politique, il m'a donné l'impression suivante, la veille de son retour à Saïgon : « Ah ! si tous Annamites étaient comme Duong van Loi et tous les Français comme Paul Monet, le rapprochement franco-annamite ne serait qu'un jeu ! »

Le résultat ? Il est éloquent, hélas ! Pour avoir voulu éclairer le gouvernement dans la politique d'émancipation progressive qu'il prétend poursuivre ici, me voici Inculpé, en vertu de l'article 91 rallongé du code pénal modifié à l'usage des indigènes, de manœuvres de nature à provoquer la haine du gouvernement ¹⁴ !

De son côté, M. Paul Monet s'est vu débouté d'une demande en dommages et intérêts contre la revue *L'Europe nouvelle* ¹⁵. Les « attendus » du jugement du Tribunal de la Seine sont, pour le moins, inattendus. En voici quelques uns :

« Attendu que... le texte qu'on (Monet) lui (le Directeur de la revue) remettait n'était pas celui qu'il pouvait attendre d'un écrivain chargé de mission par le ministre des colonies ;

« ...qu'on voit apparaître un créole guyanais fort intelligent, débauché, d'une ambition sans borne et dépourvu de tout scrupule., le docteur X., type de l'arriviste anormal et cynique, qui pratique l'achat des consciences, le trafic des décorations et des titres de mandarins honoraires ;

¹⁴ Cette Inculpation vient d'avoir, ce matin même, son dénouement, devant le tribunal correctionnel indigène de Saïgon. Notre collaborateur Duong-van-Loi est condamné à trois cents francs d'amende. Sa défense, très serrée, a été présentée par l'éminent avocat qu'est M^e Charles Gallet, dont la brillante éloquence est si souvent mise à l'épreuve par nos compatriotes, notamment dans les affaires de cette nature. Nous ne saurions laisser passer cette occasion sans rendre hommage à son talent et à son dévouement et sans le remercier, une fois de plus, de les avoir mis au service de la cause de notre journal, c'est-à-dire de celle des Annamites.

N. D. L. R.

¹⁵ En fait : *le Monde nouveau*, de Van der Vlugt, et non *l'Europe nouvelle*, de Louise Weiss.

« que le gouverneur X...dérobant et remplaçant par les documents apocryphes certains feuillets du registre des délibérations du Conseil colonial pour permettre l'attribution, contraire aux arrêtés, d'une grande étendue domaniale à un très gros richard indigène... »

Et j'en passe, en renvoyant mes lecteurs à la feuille intercalaire de l'*Écho annamite* du 24 juin dernier.

La conclusion à en tirer est que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, quoiqu'on chante la liberté de la presse sur tous les tous.

DUONG-VAN-LOI

Une requête à M. le gouverneur général
(*La Tribune indochinoise*, 23 mai 1930, p. 1, col. 6-7)

Émus de la fermeture du Foyer des étudiants de Hanoï, un certain nombre de nos jeunes compatriotes, étudiants de l'Université indochinoise, nous ont adressé la lettre suivante. Nous ne pouvons qu'attirer la bienveillante attention de M. le gouverneur général sur leur requête, qui nous semble bien fondée.

.....
Le capitaine Monet est revenu en Indochine dans la situation que l'on sait. Ses amis de Cochinchine doutèrent de ses bonnes intentions ¹⁶.

Les Français, eux, firent leur possible pour l'empêcher de revenir à Hanoï. Mal vu des Français, déçu de l'accueil des Annamites ¹⁷ qui, lors de son départ, avaient formé pour lui des vœux unanimes, l'auteur de *Entre deux feux* résolut de quitter le ciel d'Indochine. Mais, pris au dépourvu, il fut obligé de réclamer à M. Robin le remboursement des dépenses qu'il avait faites pour l'œuvre. Le résident supérieur, qui ne voyait pas sans joie partir M. Monet, lui alloua une indemnité.

.....
Il est permis de se demander si, pour avoir payé une indemnité à M. Monet, le gouvernement avait le droit de s'approprier son œuvre.

LA SITUATION EN INDOCHINE
UNE CONFÉRENCE DE M. OCTAVE HOMBERG
AU COMITÉ NATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES ET POLITIQUES
(*La Dépêche coloniale*, 9 juillet 1930)

M. Octave Homberg a fait lundi, au Comité national d'études sociales et politiques, un remarquable exposé de la situation en Indochine. Il commença par rappeler l'accueil émouvant que les populations indigènes de l'Indochine réservèrent à M. Albert Sarraut, lorsque il revint pour la deuxième fois dans cette colonie comme gouverneur général, pendant la Grande Guerre : faisant à pied plusieurs journées de marche, de nombreux Annamites, Cambodgiens, etc., etc., étaient venus acclamer à son débarquement le représentant suprême de la France qui avait su gagner leur estime et leur affection. M. Sarraut, lui, n'a pas changé. S'il revenait aujourd'hui, recevrait-il le même accueil ?

¹⁶ Ils doutèrent si peu des intentions de M. Monet qu'ils lui ont donné 16 000 piastres. Le capitaine Monet ne leur en a point su gré, du reste, car il avait espéré beaucoup mieux ! N. D. L. R.

¹⁷ Ce sont les Annamites plutôt qui ont été déçus ! Le capitaine Monet leur disait des choses désagréables, les insultait presque, en leur demandant de l'argent, sous prétexte qu'il leur devait la vérité. N. D. L. R.

Malheureusement non, suivant toute apparence, dit M. Octave Homberg ; il y a donc quelque chose de changé dans l'esprit de ces populations, il existe un indéniable malaise en Indochine.

Comment s'est manifesté ce malaise ?

Le conférencier retrace la liste si longue et si douloureuse des attentats qui se sont produits en Indochine depuis septembre 1927 (assassinat d'un assistant français sur une plantation) et qui se sont tragiquement multipliés depuis le début de la présente année : miliciens, fonctionnaires français et indigènes, attaqués, assiégés, massacrés, par des bandes armées, groupées autour de drapeaux rouges portant la faucille et le marteau. Il rappelle les incidents survenus en France M. de Saivre, grièvement blessé par un étudiant, l'insulte faite à la Cité Universitaire au chef de l'Etat, les manifestations de l'Élysée et du Mur des Fédérés.

Les causes du malaise

D'aucuns accusent le bolchevisme. Son action, si vigoureusement dénoncée par M. Gautherot n'est pas douteuse, et nous ii avons pas le triste privilège d'être seuls en butte à son action, le complot si bien conçu des Indes néerlandaises porte sa marque, il fut réprimé sévèrement, cruellement même. Certes, il faut à notre tour frapper la tête qui a conçu, la main qui a exécuté, mais si l'on constate les différences si nombreuses, les véritables incompatibilités qui existent entre les théories soviétiques et les traditions dynamites, on est bien obligé de reconnaître que si le bolchevisme obtient quelque crédit en Indochine, c'est parce qu'il y trouve des mécontentements à exploiter.

D'où vient ce malaise des pays d'Extrême-Orient ? Il a été en grande partie provoqué par l'idéologie wilsonnienne et la fameuse théorie du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Si, dans les dominions britanniques, cet esprit nouveau s'est manifesté par des revendications méthodiques, ordonnées, qui laissent intact le lien de loyalisme qui rattache toujours ces pays au chef de l'imperium britannique, il a créé ailleurs des motifs de vague mécontentement qui sont des causes de disharmonie.

La Société des Nations a donné un corps à ces rêves confus en évoquant à elle [*sic*], au-dessus des règles habituelles du droit international, la gestion des territoires qui se trouvent soustraits à l'heure actuel aux droits de souveraineté des grandes nations.

Il n'y a pas de doute que Genève est devenu le foyer d'une mystique spéciale où la bonne foi s'allie à un affaiblissement étrange et regrettable du sens national. Les récentes discussions sur le travail forcé nous en donnent la preuve. Et l'orateur rend en passant un bel et juste hommage au délégué du gouvernement français, M. Diagne, dont le patriotisme clairvoyant et courageux fut supérieur à toutes les attaques. Comme Lacordaire entrant au Parlement français avec sa robe blanche et disant : « Ma robe seule est une liberté », M. Diagne pouvait dire à Genève : « Ma présence seule est une liberté, elle atteste ce que la France a su faire pour mes frères de race ». La conclusion de ces récents débats nous prouve que la Société des Nations veut faire passer les questions coloniales du plan national sur le plan international.

Mais si on laisse de côté ces causes générales et si l'on regarde la situation spéciale de l'Indochine, nous devons, déclare M. Homberg, nous livrer à un examen de conscience loyal, à un sincère effort de compréhension et d'adaptation.

*

* *

Le conférencier signale d'abord les *causes occasionnelles* et transitoires du malaise indochinois : deux mauvaises années de récolte qui ont diminué les moyens d'achat des indigènes, tandis que la dépréciation de l'argent métal, jusqu'à l'introduction de l'étalon

d'or (si vainement réclamée par l'auteur pendant longtemps) réduisait encore le pouvoir d'achat de la piastre.

Mais il faut voir les *causes profondes* L'éducation d'abord, qui a beaucoup détruit sans toujours remplacer, a produit des déracinés, devenus fatalement des revendicateurs.

La France a fait beaucoup depuis M. Albert Sarraut pour diffuser l'instruction publique. Dans certain collège, ne voit-on pas aujourd'hui 360 boursiers sur 400 élèves ? Mais nous avons créé une force sans suffisamment prévoir l'emploi de cette force. Nous ne faisons pas dans les emplois de notre administration une part assez large aux jeunes indigènes pourvus de nos diplômes (même si ceux-ci ont été parfois accordés avec quelque complaisance). Nous gardons une nuée de petits fonctionnaires européens qui encombrant l'administration et ne lui en donnent que « pour son argent ». Il faudrait changer tout cela, et donner aux indigènes qui les méritent titres et considération, surtout lorsqu'ils voient les honneurs dont nous entourons l'élite des pays voisins (comme le Siam).

Abordant le *plan économique*, M. Octave Homberg constate certes que l'Indochine s'est enrichie. Mais il ne veut pas répondre simplement par des statistiques. Comme le font certains défenseurs réactionnaires de notre œuvre, aux critiques dirigées contre celle-ci. L'éminent financier déclare qu'il faut voir avant tout la répartition de cette richesse nouvelle. Une oligarchie annamite s'est constituée, d'une cruauté, d'une férocité dont on trouverait difficilement des exemples parmi les colons européens. Elle s'est enrichie par l'usure, par l'accaparement des terres, nouvellement mises en exploitation par les deux deltas, par ce régime des latifundia qui fut toujours et partout si funeste.

*
* * *

La masse des indigènes reçoit encore des salaires très médiocres ; par manque de contact direct entre les Européens et les ouvriers (régime des caïs interposés), il est difficile d'améliorer rapidement leur sort. Personne ne songe à éluder ce devoir, mais il est difficile à remplir.

Les petits souffrent aussi des multiples usuriers qui les traquent (Annamites, Chinois, Chettys, Hindous). Les caisses de crédit agricole ont sans doute fait beaucoup pour remédiera à ces maux, mais ces institutions ne semblent pas avoir entièrement atteint leur but, le maximum de leurs prêts est peut-être encore trop élevé, et leurs avances ont servi parfois à favoriser l'usure, grâce à la complicité des employés indigènes et spécialement des interprètes.

Partout l'Indochine a souffert de ce *manque de contact direct*, d'association véritable, de compréhension entre Européens et indigènes et l'auteur en donne pour exemple la culture du riz. Il signale enfin les méfaits du tutoiement, de l'arrogance à l'égard d'hommes appartenant à une vieille et respectable civilisation.

Les remèdes

Les *remèdes* à appliquer découlent de l'exposé des maux qui précèdent.

D'abord, ne laisser jamais mettre en doute que l'Indochine cessera de faire indissolublement partie de la France. Ne jamais exprimer, surtout officiellement, ces idéologies même généreuses qu'un jour, dans une occasion célèbre, le représentant alors le plus qualifié de la France, se laissa aller à formuler.

Former et utiliser une élite indigène, lui réserver, en gardant pour nous les leviers de commande, tous les postes compatibles avec son savoir.

Améliorer le sort de la masse par une politique de production et d'outillage (le conférencier signale en passant quelle influence néfaste l'inachèvement du chemin de

fer Transindochinois a exercée sur les troubles récents en empêchant les indigènes familiers avec les transports par terre, mais qui redoutent les transports par mer, de venir sur les plantations de Cochinchine par une libre infiltration. Rôle nécessaire mais déplorable des recruteurs).

Collaboration directe des entreprises et de l'administration qui ne saurait se substituer à elles.

Créer une classe moyenne en lui donnant des emplois et des terres. Examiner si l'on ne pourrait déclarer le bien de famille accessible et insaisissable. Fondre de plus en plus les intérêts européens et indigènes dans des affaires entreprises en commun et par l'extension du régime du métayage qui a donné de si brillants résultats dans certaines sociétés.

M. Octave Homberg déclare, en conclusion, que la situation sans être catastrophique, comme certains se plaisent à l'affirmer, est simplement sérieuse, mais cela est bien suffisant : si elle mérite toute notre active attention, elle est moins grave qu'ailleurs. D'après les déclarations mêmes du régent de l'Empire, les Annamites ne demandent pas leur indépendance, car ils savent qu'ils ne sauraient la conserver. Leur histoire passée le prouve. Mais, dit l'éminent orateur, au milieu d'une approbation unanime, la politique que nous devons suivre est celle dont les Hollandais nous ont donné l'exemple, plaçant aux Indes Néerlandaises les fonctionnaires européens (frères aînés) et les fonctionnaires indigènes (frères cadets) sur le même plan. « Nous surmonterons cette crise, déclare en terminant l'orateur, par une politique de compréhension, d'amour et de fraternité. »

*
* *

Après les longs applaudissements qui saluèrent cette belle péroraison, [M. Monet prit la parole et se la vit bientôt retirer](#) ; M. Félicien Challaye lui succéda, et apporta d'une voix mielleuse une série d'affirmations sans preuves, qui lui valurent de M. Albert Sarraut, de M. Blanchard de la Brosse, de M. Gourdon, de M. le colonel Bernard, de M. Merlin, de M. Angoulvant, de vigoureuses admonestations. La *Dépêche coloniale* ne saurait faire la moindre propagande à d'aussi lamentables attaques contre la patrie.

La sincérité, la bonne foi, la précision dans la recherche de la documentation s'étaient trouvées, une fois de plus, du même côté de la barricade. Il existe en Indochine une œuvre à retoucher. Mais ce que tous les bons Français n'admettront jamais, c'est que la France fasse en matière coloniale une déclaration d'impuissance et de renoncement. Tous nos efforts doivent tendre à consolider l'union de la France et de l'Indochine, l'unité de la France des Cinq Parties du Monde. Le danger éveille la conscience, fait l'union et la force. Après Genève, après l'abominable propagande de ces mois derniers au sujet de l'Indochine, nous ne pouvons plus douter du péril. Aux honnêtes gens d'y parer.

Pierre Deloncle.

UN DÉBAT SUR L'INDOCHINE
OÙ DES CONTRADICTEURS RIPOSTENT À MM. F. CHALLAYE ET PAUL MONET
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1930)

On discuta le 7 juillet dernier au Comité national d'études sociales et politiques de la situation actuelle de l'Indochine.

M. Octave Homberg vint rappeler d'abord les temps heureux où, pour saluer M. Albert Sarraut à son retour en Indochine, Annamites, Cambodgiens, Laotiens faisaient à pied plusieurs journées de marche.

S'il revenait aujourd'hui, recevrait-il le même accueil ? Le conférencier penche pour la négative, l'état d'esprit des populations dénotant un indéniable malaise.

Le malaise, maints incidents l'ont traduit : assassinats, révoltés, manifestations à caractère plus ou moins politique ou social.

L'orateur, en imputant la cause directe, immédiate, au bolchevisme, reprend à son compte, comme cause profonde, la thèse du mécontentement, terrain propice à la propagande communiste que, tant de fois, ces temps derniers, nous entendîmes développer.

Les remèdes ? Mais ils écoulent des causes et nous les résumerons en peu de mots : Ne jamais mettre en doute, officiellement ou officieusement, que l'Indochine, toujours, fera partie de la France ; former une élite indigène et, gardant pour nous les directives, lui laisser les postes d'administration pratique ; améliorer le sort de la masse par une politique de production et d'outillage ; créer une classe moyenne en lui donnant des emplois et des terres ; faire fusionner dans les affaires, entreprises en commun l'intérêt européen et l'intérêt indigène.

Pour sérieuse que soit la situation, elle n'a rien de catastrophique. Nous surmonterons cette crise par une politique de « compréhension, d'amour et de sincérité ».

*
* *

Après les très nombreux applaudissements que suscita cette sage et brillante causerie, M. Paul Monet prend la parole dans le sens que l'on devine. Hué en conscience, il l'abandonne bientôt au profit de M. Challaye qui, d'une voix douce et insinuante — l'expression est plus brillante que le fond n'est solide — tente de faire admettre une série d'affirmations dont le caractère émouvant dissimule mal le manque de précision.

M. Blanchard de la Brosse, l'éminent directeur de l'Agence économique de l'Indochine, en fait aisément justice en apportant à l'appui de ses dires d'irréfutables statistiques.

MM. Albert Sarraut, Gourdon, Merlin, Angoulvant, le colonel Bernard joignent leurs réfutations, très documentées elles aussi, à celles de M. de la Brosse.

On annonce, d'autre part, que, pour lutter comme il convient contre la propagande haineuse et injustifiée dont, depuis quelque temps, la France est victime, M. Albert Sarraut prendra prochainement la parole au sujet de l'Union de la France et de l'Indochine.

VIII. — OPINIONS FRANÇAISES

CE QU'IL FAUT FAIRE ?

(La Tribune indochinoise, 1^{er} septembre 1930)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Debats_IC_Chambre_1930.pdf

(De l' « Ami du Peuple »)

.....
Paul Monet nous ayant avertis de la liaison étroite qui unissait la Finance avec nos Gouverneurs et leurs satellites ; il a affirmé qu'on ne les affectait à ces postes que

lorsqu'ils avaient reçu l'investiture du Comité central du commerce et de l'industrie et qu'ils avaient envers cette Puissance des devoirs d'allégeance et des obligations souvent inconciliables avec les intérêts de la Métropole et de la Colonie.

On a peine à croire qu'il en soit ainsi, mais après les paroles de M. Outrey, on est bien obligé de se rendre à l'évidence et de convenir que M. Paul Monet n'a pas tout à fait tort.

H. D.

ROUBAUD ET VANLANDE

au Faubourg

L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient, 20 mars 1931, p. 94-95)

(*La Tribune indochinoise*, 24 avril 1931, p. 4, col. 1-4)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Roubaud-Vietnam.pdf

.....
Nous n'avions, avant cette séance, jamais vu le capitaine Monet qui est fameux par la sincère tentative de rapprochement qu'il a faite entre Français et Annamites, tentative hélas unique. Nous avons constaté avec plaisir qu'il joignait à ses éminentes qualités d'écrivain un remarquable talent oratoire et il obtint de beaucoup le plus grand succès de la séance.

« Chacun ne veut voir, dit-il en substance, qu'une des facettes de la vérité et celle-ci est multiple et diverse. En des ouvrages demeurés parfaitement obscurs et qui n'ont eu aucun retentissement, j'ai étudié les éléments du problème franco-annamite ; j'ai dû critiquer la politique de certains gouverneurs généraux. On m'a traité indignement : on m'a fait passer, moi, capitaine de l'armée française, pour un communiste et un sans-patrie. Parce que j'ai dénoncé certains Annamites cupides et oppresseurs, on m'a trainé dans la boue.

« Ce n'est pas d'hier que je connais l'Indochine. J'y suis allé il y a vingt-sept ans comme officier détaché au Service Géographique et je sais l'œuvre magnifique que la France a accomplie là-bas. C'est une œuvre digne de la plus grande admiration.

« La morale confucianiste est en pleine dégénérescence et ce n'est plus aujourd'hui qu'une morale de la crainte et de l'oppression. Nous devons nous attacher à mieux connaître les Annamites et, en premier lieu, à adopter vis-à-vis d'eux une politique d'égards. Nous devons aussi leur faire connaître les aspirations de la France et il est fâcheux que des idées justes et généreuses comme celles qu'exposa M. Sarraut soient constamment trahies.

« Une des tâches les plus urgentes qui s'imposent à nous est la réforme du statut de l'indigénat qui ne peut plus convenir à ce pays.

« Le plus grand mal dont souffre l'Indochine, c'est l'amortissement de l'idéalisme qui s'y opère, c'est l'exagération des facteurs d'intérêt particulier.

« Depuis dix ans, les gouverneurs généraux se sont succédé avec une rapidité telle que la moyenne de leurs séjours est de dix mois. Ils sont entre les mains des capitalistes et l'on sait quel est l'égoïsme de ceux-ci.

« L'année dernière, je fus invité à prendre part à un débat sur l'Indochine à la Cour de Cassation organisé par un comité très important.

M. Octave Homberg parla pendant deux heures et on me laissa exactement sept minutes pour lui répondre. Ce sont là des séances camouflées. »

Le discours de Monet, prononcé avec une sincérité et une vigueur qui emballèrent le public, fut haché d'applaudissements. « Il y a quelque chose de pourri en Indochine et dans notre politique coloniale ! », conclut-il avec force.

NOTES DE LECTURE

—————X—————

VIÊT-NAM, de Paul Roubaud
par Jean Guéhenno

(*La Tribune indochinoise*, 27 mai 1931, p. 1, col. 4-7)

.....
Déjà les livres de M. Paul Monet nous avaient appris que les mers orientales voyaient brutaux et vaniteux, des esclavagistes de notre race, et nous nous sentions profondément humiliés. Mais les livres de M. Monet ¹⁸, arides et sinistres, faits de documents entassés, étaient peu faits peut être pour le grand public et le grand public pouvait les ignorer.

Échos

(*L'Éclaireur de l'Ain*, 14 février 1932)

On a organisé à Genève, à l'instar d'autres villes, une tribune des idées. À la dernière réunion, le sujet traité : « La Chine » par M. Paul Monet, a suscité quelques questions dénotant un état d'esprit peu favorable aux militaristes européens :

1° Le conférencier ayant reconnu que l'Europe était responsable de l'état d'anarchie actuel, comment envisager la question d'un mandat ?

2° Que penserait-on, par suite de la vénalité des hommes politiques français, d'un mandat allemand sur la France ou par suite de la révolution ibérique, d'un mandat de l'Angleterre sur l'Espagne ?

3° Le péril jaune vient-il de la Chine ou de l'Europe armée ?

Pour compléter nos échos, signalons la pose du drapeau soviétique sur la tour de Saint-Pierre, à Genève et la manifestation aux cris de : À bas le Japon devant l'hôtel de la Métropole.

L'Œil de Moscou.

Décès

(*L'Écho annamite*, 24 septembre 1941, p. 3)

Nous apprenons avec peine le décès de :
M. Paul Monet, ancien capitaine d'artillerie coloniale, directeur-fondateur de l'Ifat (Institut franco-annamite de Toulon), ancien rédacteur à *L'Écho annamite*.

PAUL MONET,

fondateur du Foyer des étudiants annamites

(*La Tribune indochinoise*, 10 novembre 1941, p. 1, col. 1 et 2 et p. 2, col. 3-5)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Foyer_etudiants_annamites-Hanoi.pdf

.....

¹⁸ Paul Monet, *Français et Annamites* (Rieder éditeur) ; *Les Jauniers* (N. R.F.)

Le Foyer des étudiants annamites mourut au bout de quelques années. L'Institut franco-indochinois, fondé ensuite en France pour recevoir les jeunes Annamites et les former, fut tué au berceau.

.....

La reconnaissance annamite
(*La Tribune indochinoise*, 12 novembre 1941, p. 1, col. 1 et 2)

Nous avons publié, dans les colonnes de la *Tribune indochinoise*, les paroles prononcées à l'A.F.I.M.A.¹⁹ par M. Pham-duy-Khiêm pour rendre un hommage posthume à Paul Monet, fondateur du Foyer des étudiants à Hanoi.

Nous avons connu Paul Monet quand, après la fermeture²⁰ du Foyer des étudiants qu'il avait fondé à Hanoï, il vint en Cochinchine pour essayer de créer un Foyer annamite à Toulon. Emporté par la générosité de son idéal, il voyait grand, trop grand, à notre avis. Il se refusait à tenir compte des circonstances dans lesquelles vivaient les Annamites et le caractère plus ou moins apathique de ceux-ci. Aussi nos conseils de patience eurent-ils le don d'exaspérer Paul Monet au point qu'il fut tenté d'y voir une opposition déguisée, une incompréhension systématique. Nous eûmes des entretiens pénibles où, tendant vers le même but, nous nous affrontâmes rudement à cause de nos convictions également sincères et profondes.

Nous avons, en effet, connu l'expérience de M. Sallez, inspecteur des Colonies, qui avait créé une sorte de Foyer annamite à Nogent-sur-Marne, foyer que nous avons visité en 1912. Enfin, nous pouvions faire état de notre expérience personnelle des hommes et des choses indochinoises, du sentiment intime de nos compatriotes à l'égard du problème de l'éducation de nos enfants. Demander, comme le fit Paul Monet pour l'institut qu'il se proposait de créer à Toulon, aux parents annamites de déléguer au profit d'un étranger, de façon absolue et pendant une période déterminée, leur autorité paternelle sur leurs enfants, remettre le soin de diriger l'éducation de ceux-ci à d'autres même très amis, c'était heurter trop violemment nos conceptions familiales. Aussi, en dépit de la générosité de ses projets, Paul Monet n'a-t-il rencontré qu'un appui insuffisant de la part des Annamites du Sud, alors très « emballés » pour la culture française et très disposés à faire donner une bonne culture occidentale à leurs enfants, même au prix de gros sacrifices d'argent.

L'action de Paul Monet, généreuse, très française, doit être considérée comme la manifestation d'une sympathie profonde, d'une amitié loyale à l'égard des Annamites dont il n'ignorait pas les défauts de race. Ce Français nous voulait du bien, beaucoup de bien ; il eût voulu nous faire mieux comprendre son pays et nous faire aimer davantage par ses compatriotes, autrement dit il était impatient de réaliser cette collaboration franco-annamite qu'il prévoyait féconde. Aussi était-il parfois, souvent même, péniblement surpris de notre propre apparente apathie dans cette œuvre fondamentale de rapprochement qui ne progressait pas à la mesure de son dynamisme.

Le nom de Paul Monet restera malgré tout gravé dans notre mémoire, parmi ceux des Français qui se sont intéressés aux Annamites, à leur rénovation, à leur émancipation, qui ont apporté leur pierre à l'œuvre d'éducation et de haute solidarité humaine poursuivie par la France dans ce pays.

On a raison de dire qu'un des traits essentiels de caractère de notre race est la reconnaissance. Elle est sincère, profonde, durable envers ceux qui nous veulent du bien.

¹⁹ Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites.

²⁰ Plus exactement après son éviction.

C'est une précieuse qualité, gardons-là jalousement comme une parure de notre cœur.

Bui quang CHIÊU
